

Rapport d'évaluation

JUIN 2016

Programme
Départemental
d'Insertion
de l'Aveyron



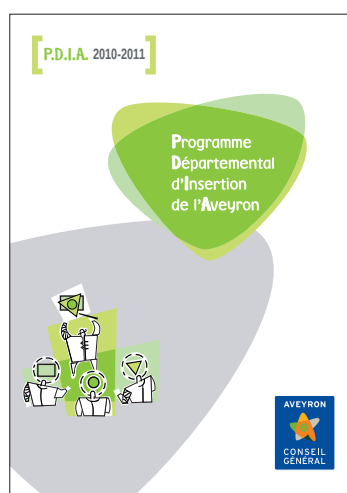
Introduction :

Le Programme Départemental d'Insertion de l'Aveyron	5
---	---

Première partie – L'Evaluation du PDI 2010 7

I- L'évolution de la situation économique et sociale en Aveyron	7
A- L'évolution démographique	7
B- Le marché de l'emploi et du travail	9
C- Les conditions de vie	11
D- Le Revenu de Solidarité Active	13
II- Le bilan des politiques d'insertion conduites par le département	
Aperçu général des politiques d'insertion conduites par le Département et les partenaires du PDI	21
A- L'insertion sociale et le Revenu de Solidarité Active	22
B- L'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA	25
C- La politique d'insertion par le logement	27
III- Les 13 actions du Programme Départemental d'Insertion	29
IV- La gouvernance du PDI	57

Deuxième partie – Quelles suites à donner 58



Introduction – Le Programme Départemental d'Insertion de l'Aveyron

Le PDI de 2010

Le Programme Départemental d'Insertion de l'Aveyron a été adopté en juin 2010 par la commission permanente du Conseil Général dans un contexte de mise en place du Revenu de solidarité active.

La loi du 1^{er} décembre 2008 généralisant le Rsa et réformant les politiques d'insertion a en effet prévu que chaque département adopte un PDI qui définisse la politique départementale d'accompagnement social et professionnel ; recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion ; planifie les actions d'insertion correspondantes.

Dans le prolongement, le Pacte Territorial pour l'Insertion a été signé le 19 décembre 2011 avec les partenaires du département, document qui a pour objectif la mise en œuvre du PDI en organisant notamment la gouvernance et en facilitant l'adéquation des moyens alloués à ces politiques.

Pour compléter le dispositif prévu par la loi, la convention d'orientation et d'accompagnement a été signée le 19 décembre 2011 (renouvelée en décembre 2014), convention qui définit les modalités de mise en œuvre du dispositif d'orientation et du droit à l'accompagnement Garanti aux bénéficiaires du Rsa.

Le Conseil Général a par la suite adapté plusieurs de ses règlements d'intervention, notamment le règlement du partenariat avec les structures d'insertion et des projets collectifs, ainsi que celui des Aides Individuelles à l'Insertion, pour mettre en œuvre les projets retenus dans le PDI.

Le PDI adapté en juin 2010 contient 13 projets, qui avaient pour but d'organiser et de compléter l'offre d'insertion proposée en Aveyron, notamment sur les freins les plus importants : l'emploi, la santé, le logement.

L'évaluation du PDI

Après 5 années de mise en œuvre, ce PDI doit être évalué, pour mesurer les avancées sur le terrain de l'insertion sociale et professionnelle, pour ensuite procéder à son actualisation, dans un contexte qui a évolué.

L'évaluation a été réalisée en interne, selon une méthode participative, sous forme de consultations écrites, ou de réunions de travail, afin que chacun des acteurs, qu'il soit signataire du PTI, mais aussi les partenaires au quotidien du Conseil Départemental, puissent exprimer leurs avis et observations sur la politique conduite depuis 5 ans.

A l'issue de cette période d'évaluation, engagée en septembre 2015, les périodes de consultation s'étant tenues entre décembre et mars 2016, le rapport d'évaluation est maintenant constitué.

Première partie – L'Evaluation du PDI 2010

I- L'évolution de la situation économique et sociale en Aveyron

A- L'Evolution démographique

Un territoire attractif mais un dynamisme démographique qui s'érode sur la période 2008/2013.

Au 1^{er} janvier 2016 (recensement 2013), l'Aveyron compte 277 740 habitants.

Entre janvier 2011 (recensement 2008) et 2016, la population a augmenté de + 0,1% en moyenne chaque année, soit 370 habitants par année.

Ce rythme reste faible par rapport à celui de la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées qui augment de + 1 % par an sur la même période (taux d'accroissement deux fois supérieur à la moyenne nationale).

L'Aveyron gagne reste relativement peu peuplé avec une densité de 31,5 habitant au Km2 et figure dans le dernier quart des départements métropolitains les moins peuplés.

La croissance démographique se concentre sur l'aire urbaine de Rodez et dans une moindre mesure autour de Millau, Saint-Affrique. L'unité urbaine de Villefranche-de- Rouergue reste stable, tandis que celle de Decazeville et le nord Aveyron continuent à perdre des habitants.

Ce gain de population est exclusivement dû au solde migratoire (arrivées moins départs) Le solde migratoire est positif en Aveyron et compense les pertes de population dues au déficit du solde naturel (naissances moins décès).

Une tendance positive sur le long terme

Alors que depuis plus d'un siècle l'Aveyron avait vu sa population décroître à chaque recensement, la situation s'est retournée en 1999, et l'Aveyron a gagné en 1999 et 2013 près de 14 000 habitants.

Aujourd'hui, la démographie aveyronnaise peut bénéficier de plusieurs tendances de fond : la région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées enregistre une forte croissance de population ; la population des espaces ruraux augmente au même rythme que l'ensemble du territoire français ; les départements situés dans l'ouest, le sud ouest et le massif central renforcent leur attractivité.

Enfin il faut noter que plus de la moitié des nouveaux aveyronnais sont des actifs. Seulement 16,5% des personnes venues s'installer en Aveyron (âgées de 5 ans et plus) entre 2003 et 2008 étaient retraitées.

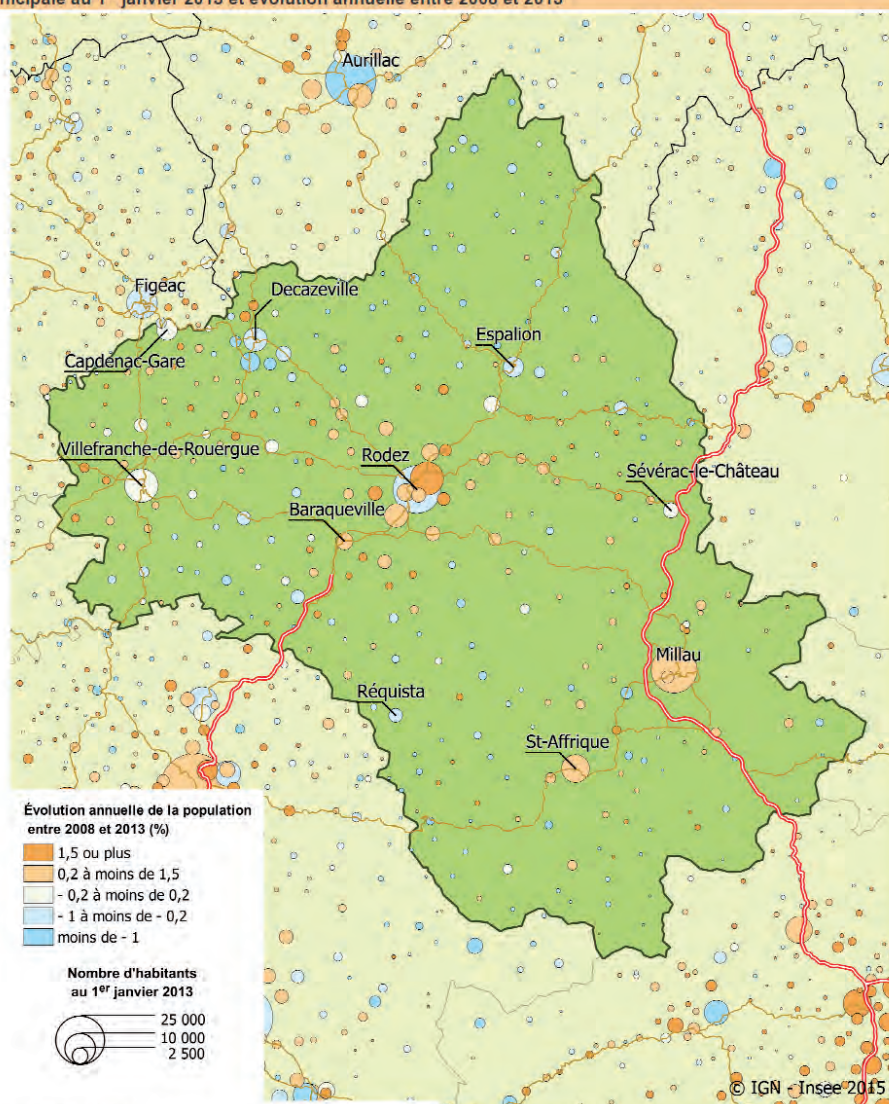
1 Population du département

Population municipale au 1^{er} janvier 2013 et évolution annuelle moyenne

	Population en 2013	Population en 2008	Évolution annuelle moyenne 2008-2013 (%)
Aveyron	277 740	275 889	0,1
Midi-Pyrénées	5 683 878	5 419 946	1,0
France métropolitaine	63 697 865	62 134 866	0,5
Grande aire urbaine du département			
Rodez	85 181	82 579	0,6
Principales unités urbaines du département			
Rodez	49 716	49 052	0,3
Millau	23 778	23 429	0,3
Decazeville	15 189	16 013	-1,1
Villefranche-de-Rouergue	12 644	12 631	0,0
Saint-Affrique	9 419	9 218	0,4

Source : Insee, recensements de la population exploitation principale

3 Population municipale au 1^{er} janvier 2013 et évolution annuelle entre 2008 et 2013



Source : Insee, recensements de la population

B- Le marché de l'emploi et du travail

La structure de l'emploi se normalise en Aveyron

L'Aveyron présente la particularité d'avoir une part d'emplois agricoles et industriels toujours importants, alors que les emplois du tertiaire, même s'ils sont majoritaires occupent une part de l'emploi inférieure aux moyennes régionales et nationales.

Le profil de l'emploi en Aveyron se rapproche progressivement de la structure d'emploi observée en Midi-Pyrénées, avec des emplois de service qui se développent toujours, alors que la part de l'emploi agricole et industriel continue de se rétracter.

2009 : année de rupture de la dynamique de l'emploi salarié

2009 apparaît comme une année de rupture dans la dynamique d'évolution de l'emploi salarié. Sur la période 2010/2014, l'Aveyron a vu ses effectifs salariés diminuer de 0,4% en moyenne chaque année, tandis qu'il progresse de 0,6% au niveau régional.

Cette diminution est imputable principalement au secteur de la construction qui a perdu 4,1% de ses effectifs salariés en 2014, alors que par ailleurs ceux de l'industrie ont progressé de 1,3%, grâce notamment au secteur agroalimentaire et matériel de transport.

La tendance de fonds est malgré tout que l'industrie aveyronnaise perd des emplois depuis 2003.

Sur la période 2010/2014, le nombre d'emplois industriels a diminué de 0,6% en moyenne chaque année, contre une hausse de + 0,9% pour la région Midi-Pyrénées avec en particulier l'industrie aéronautique.

Les métiers qui recrutent : la vente, le tourisme, les services et le médico-social

Les enquêtes sur les besoins de main d'œuvre démontrent que les métiers liés à la vente, au tourisme et aux services (plus particulièrement les aides à domicile, les employés de cuisine, serveurs), rassemblent près de la moitié des projets de recrutement en Aveyron (46%), alors que la proportion moyenne régionale est de 36%.

Les métiers liés à la santé (aides soignants, infirmiers, cadres infirmiers, puéricultrices), figurent parmi les métiers les plus recherchés en Aveyron.

A l'image des autres bassins à forte activité agricole ou touristique, la proportion des projets de recrutement liés à une activité saisonnière atteint 51% en Aveyron (contre 44% en Midi Pyrénées).

Enfin, des projets de recrutement sont jugés difficiles en Aveyron, et plus particulièrement dans les secteurs de l'industrie et certains métiers du bâtiment (dessinateurs BTP, techniciens BTP), notamment sur les bassins d'emploi de Rodez, Decazeville et de Villefranche-de-Rouergue.

Chiffres clefs de l'Aveyron :

- 108 267 emplois totaux en 2014
- 80% d'emplois salariés
- 53 313 emplois salariés marchand
- 1 689 créations d'entreprise en 2014

Un marché de l'emploi tendu

Depuis plusieurs années, le marché de l'emploi est tendu en Aveyron comme sur le reste de la région Midi-Pyrénées.

Depuis l'année 2007, tous les départements de la région Midi-Pyrénées voient la demande d'emploi progresser tous les ans. En Aveyron, le nombre de demandeurs d'emploi a progressé de +82 % entre 2007 et 2014 (78 % pour la région).

Au 3^{ème} trimestre de l'année 2015, l'Aveyron compte 17 290 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues, dont 10 491 en catégorie A, soit un taux de chômage de 7,7 %, contre un taux de 10,3 % au niveau régional et 10% au niveau national.

Un quart des demandeurs d'emploi sont des seniors, 16% sont des jeunes et 18% sont des bénéficiaires du RSA.

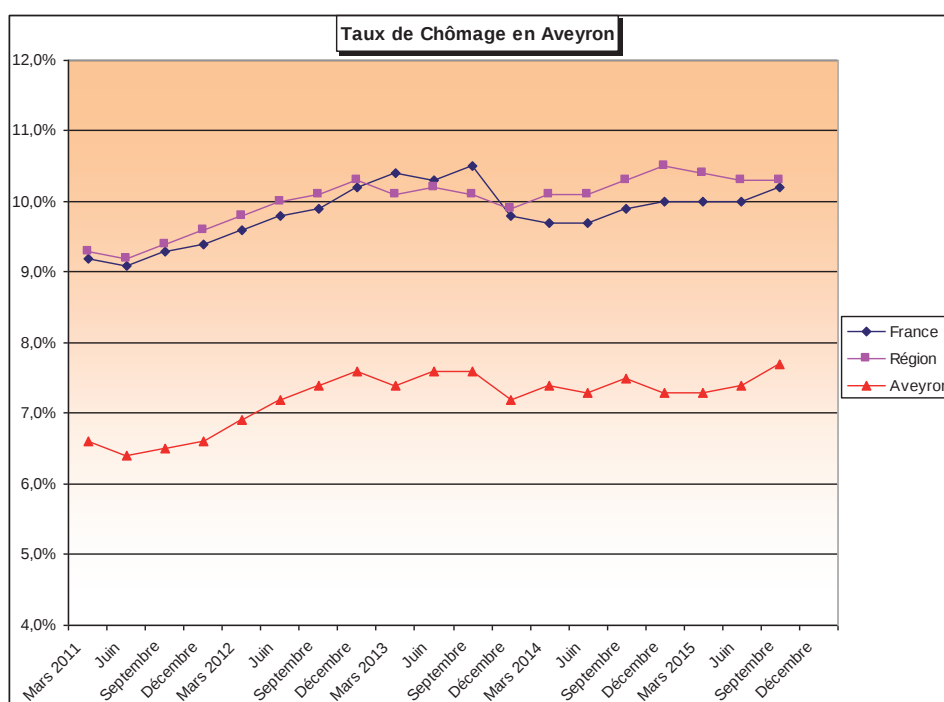
Un taux de chômage toujours l'un des plus faibles de France

Avec un taux de chômage enregistré à 7,7% au 3^{ème} trimestre 2015, l'Aveyron présente le 6^{ème} taux le plus faible de France et le 2^{ème} de la nouvelle région Languedoc Roussillon Midi Pyrénées après la Lozère qui détient le record national à 6,5%.

Le taux de chômage est à nuancer selon les territoires, en effet si le taux de chômage est de 6;6% sur la zone d'emploi de Rodez, il est de 8,9% sur la zone d'emploi de Villefranche-de-Rouergue et de 10,5% dans la zone d'emploi de Millau, c'est-à-dire au même niveau que les moyennes régionales.

Taux de Chômage 3^{ème} trimestre 2015

● France :	10,2%
● Région Midi Pyrénées	10,3 %
● Aveyron	7,7 %
● Zone emploi de Rodez	6,6 %
● Zone emploi de Millau	10,5 %
● Zone emploi Villefranche de R	8,9 %



Source –UT Aveyron Direccte

C- Les conditions de vie

Des revenus faibles, mais peu disparates

En Aveyron, les revenus sont plus modestes en moyenne qu'aux niveaux régional et national. La part des ménages aveyronnais soumis à l'imposition des revenus est l'une des plus faibles de France, au 92^{ème} rang des départements de la métropole.

La moitié des aveyronnais vit avec moins de 16 600 € par an et par unité de consommation, soit 8% de moins qu'en moyenne en Midi-Pyrénées, et 7% de moins qu'en métropole.

Ce niveau de revenus relativement plus faibles s'explique notamment par une part de pensions et retraites plus élevée, au détriment des revenus salariaux.

Signe également d'une moindre précarité, la population couverte par les minima sociaux est assez limitée en Aveyron. Le Rsa est peu distribué en Aveyron (3% de la population aveyronnaise de 16 à 65 ans), une part parmi les plus faibles de France (91^{ème} rang de la métropole).

Néanmoins, l'Allocation Adulte Handicapé est versée à 3,5% de la population de moins de 65 ans, un taux plus élevé qu'en Midi-Pyrénées ou en métropole.

Les revenus sont en revanche moins dispersés : le rapport entre le plancher des hauts revenus et le plafond des bas revenus (4,5) est beaucoup plus faible qu'en Midi-Pyrénées (5,1) ou qu'en province (5,2).

Les revenus du travail représentent 61% des revenus des ménages du territoire, 53% provenant des salaires et 8 % de professions non salariées

15,5 % des aveyronnais sont sous le seuil de pauvreté

Le niveau de vie médian est de 17 811 Euros, ce qui place l'Aveyron dans une moyenne des départements comparables.

Le taux de pauvreté est lui de 15,5%, ce qui place l'Aveyron en fin de classement de départements comparables. La pauvreté n'est pas plus intense qu'ailleurs, mais elle touche toutes les tranches d'âge et plus particulièrement les personnes de 65 ans et plus.

Les familles monoparentales sont parmi les ménages qui sont les plus touchés par la pauvreté, même si en Aveyron elles sont relativement moins touchées qu'ailleurs.

Près d'un jeune aveyronnais de 18 à 25 ans sur six n'est pas inséré, c'est-à-dire ni en emploi, ni étudiant, élève ou stagiaire. Cette proportion est moindre que dans tous les départements comparables à l'Aveyron

L'allocation adulte handicapé (AAH) est le premier minima social perçu en Aveyron avec puisqu'elle est distribuée à plus de 41% des allocataires d'un minima social, le revenu de Solidarité Active est versé environs 25 % de bénéficiaires de minima sociaux (contre 34 % en Midi Pyrénées).

Source – Etude INSEE 2012 Un diagnostic pour l'Aveyron.

- INSEE / CAF – Approche de la précarité en Midi Pyrénées 2014

Le RSA peu distribué en Aveyron

Allocataires des 5 minima sociaux fin 2010 en Aveyron
(RSA « socle non majoré », RSA « socle majoré », ASS, AAH, ASPA-AS)

	Aveyron		Midi-Pyrénées		France métropolitaine	
	Nombre d'allocataires	Population couverte*	Nombre d'allocataires	Population couverte*	Nombre d'allocataires	Population couverte*
RSA ⁽¹⁾ « socle non majoré »	2 724	2,4	51 870	4,2	1 183 192	4,3
RSA « socle majoré »	413	0,6	7 745	0,9	190 557	1,0
AAH ⁽²⁾	5 003	3,5	47 514	3	884 839	2,5
ASS ⁽³⁾	946	//	14 522	//	332 600	//
AS et ASPA ⁽⁴⁾	3 856	//	30 541	//	510 091	//

* Part des allocataires et de leurs ayants droit dans la population de moins de 65 ans en 2010

Sources : CAF, MSA, Pôle emploi, CNAVTS, SASV, CNRACL, FSPOEIE, RSI-Commerçants, RSI-Artisans, SNCF, Enim, Régime minier, Cavimac, Insee - Estimations de population

(1) RSA : le Revenu de Solidarité Active est une prestation sociale destinée à permettre l'insertion sociale. Non majoré, il remplace le Revenu Minimum d'Insertion. Les bénéficiaires du RSA « majoré » sont en grande partie ceux qui percevaient l'Allocation de Parent Isolé (API). Cependant, le public du RSA « majoré » est élargi aux parents isolés dont les enfants à charge ont moins de 25 ans.

(2) AAH : l'Allocation Adulte Handicapé est destinée à assurer un minimum de revenu aux personnes qui présentent une incapacité permanente.

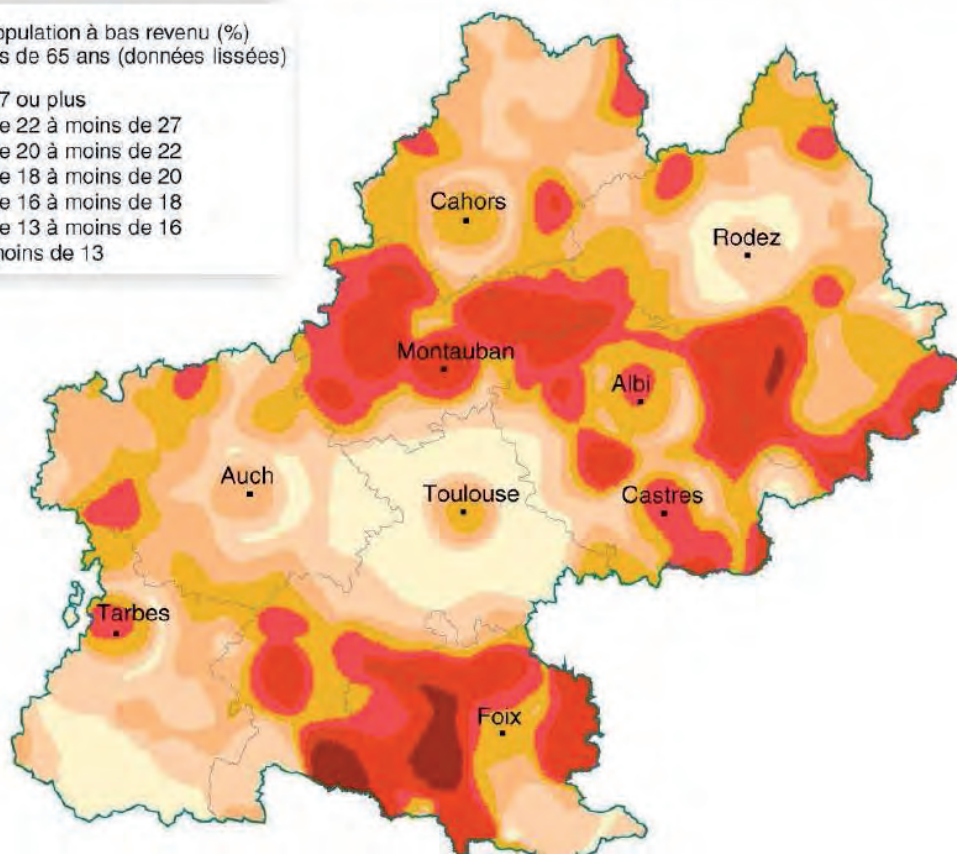
(3) ASS : l'Allocation de Solidarité Spécifique assure un minimum de revenu aux personnes dont les droits à l'assurance chômage sont arrivés à expiration.

(4) AS et ASPA : l'Allocation Supplémentaire vieillesse et l'Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées sont destinées à assurer un minimum de revenu aux personnes âgées.

Précarité financière au seuil de 60 % en Midi-Pyrénées en 2010 (Régimes général et agricole)

Part de la population à bas revenu (%)
parmi les moins de 65 ans (données lissées)

- 27 ou plus
- de 22 à moins de 27
- de 20 à moins de 22
- de 18 à moins de 20
- de 16 à moins de 18
- de 13 à moins de 16
- moins de 13



Sources Caf, MSA, Insee

D- Le Revenu de Solidarité Active

La situation du RSA au niveau national

A la fin de l'année 2015, le revenu de solidarité active est versé par les caisses d'allocation familiales à environs 2 285 000 foyers résidant en France métropolitaine, et 249 000 foyers dans les départements d'outre-mer.

Le nombre de bénéficiaires connaît une progression de 4,3% entre fin décembre 2014 et fin décembre 2015.

Entre fin décembre 2012, où l'on dénombrait 1 930 000 foyers bénéficiaires du RSA, et fin décembre 2015, le nombre d'allocataires du RSA a augmenté de 355 000 foyers en France métropolitaine, soit une augmentation de 18,39 % en 3 ans.

A compter du 1^{er} janvier 2016, le Rsa Activité est remplacé par la prime d'activité.

Aussi, à la fin de l'année 2015, le Rsa socle était versé à 1 709 000 foyers en France métropolitaine, contre 1 477 000 en décembre 2012, soit une progression de 15,70 % en trois ans.

Le poids du Rsa socle est inégalement réparti en France, avec une part de population couverte allant de 1,7% en Haute-Savoie à 9,1% en Seine Saint Denis. Le poids est également disparate en région Midi-Pyrénées. Ainsi l'Aveyron, avec une part de 2,5% fait partie des dix départements les moins touchés de France, à l'opposé l'Ariège avec 6,9 % se situe dans les 10 départements les plus concernés par le dispositif.

	Effectifs fin décembre 2015 (en milliers)			Évolution entre décembre 2014 et décembre 2015 (en %)
	Métropole	Dom	France entière	
■ Rsa socle	1 709	211	1 920	2,5
<i>Rsa socle seul</i>	1 426	193	1 619	1,3
<i>Rsa socle et activité</i>	283	19	302	8,9
■ Rsa activité seul	576	37	614	10,7
Total Rsa	2 285	249	2 534	4,3

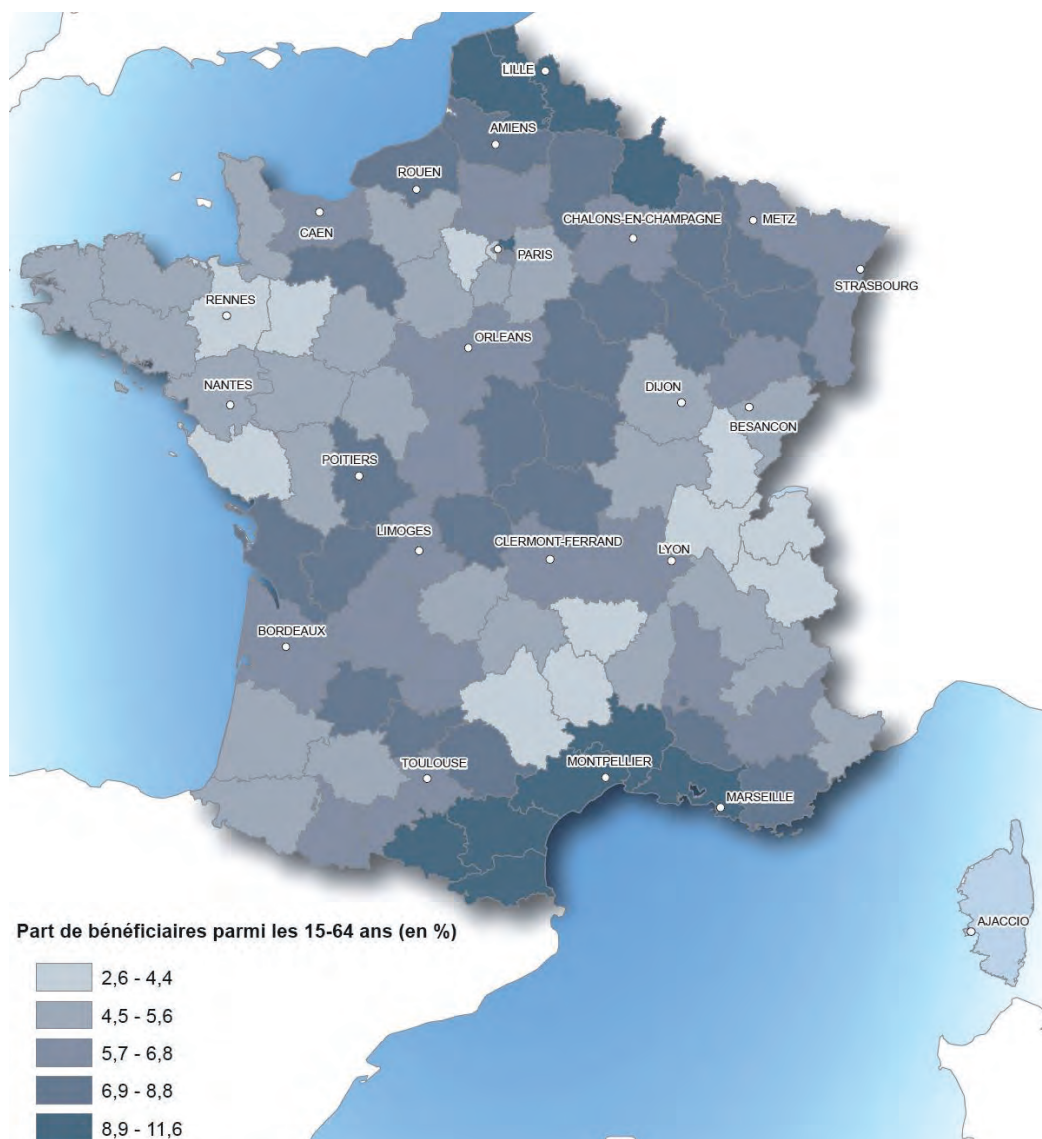
Source – Rsa Conjonctures N°13 mars 2016

Le Rsa en région Midi-Pyrénées

A la fin de l'année 2012, le Rsa socle est versé à 65 667 allocataire en en région Midi-Pyrénées.

En nombre brut, la Haute-Garonne est le département qui compte le plus d'allocataires (27 407), mais en densité, les départements les plus impactés sont l'Ariège avec 6,9% et le Tarn-et-Garonne avec 6% des moins de 65 ans qui sont couverts par le RSA.

Les départements les plus épargnés sont l'Aveyron avec 2,5% et le Gers avec 3,7% des moins de 65 ans qui sont couverts par le RSA.

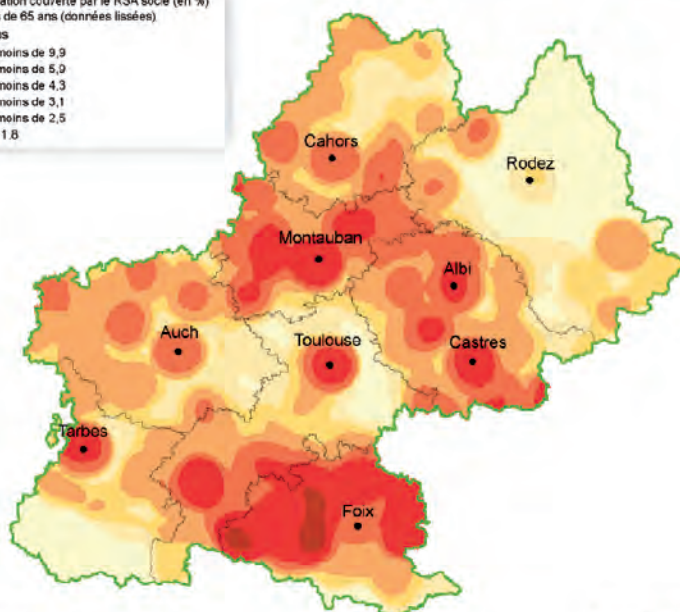


Population couverte par le RSA socle non majoré en Midi-Pyrénées en 2012

Le RSA en France et en Midi-Pyrénées

Part de la population couverte par le RSA socle (en %) parmi les moins de 65 ans (données lissées)

9,9 ou plus
de 5,9 à moins de 9,9
de 4,3 à moins de 5,9
de 3,1 à moins de 4,3
de 2,5 à moins de 3,1
de 1,8 à moins de 2,5
moins de 1,8



Sources: CAF, MSA, Insee

© IGN - Insee 2013

Panorama du Revenu de Solidarité Active en Aveyron

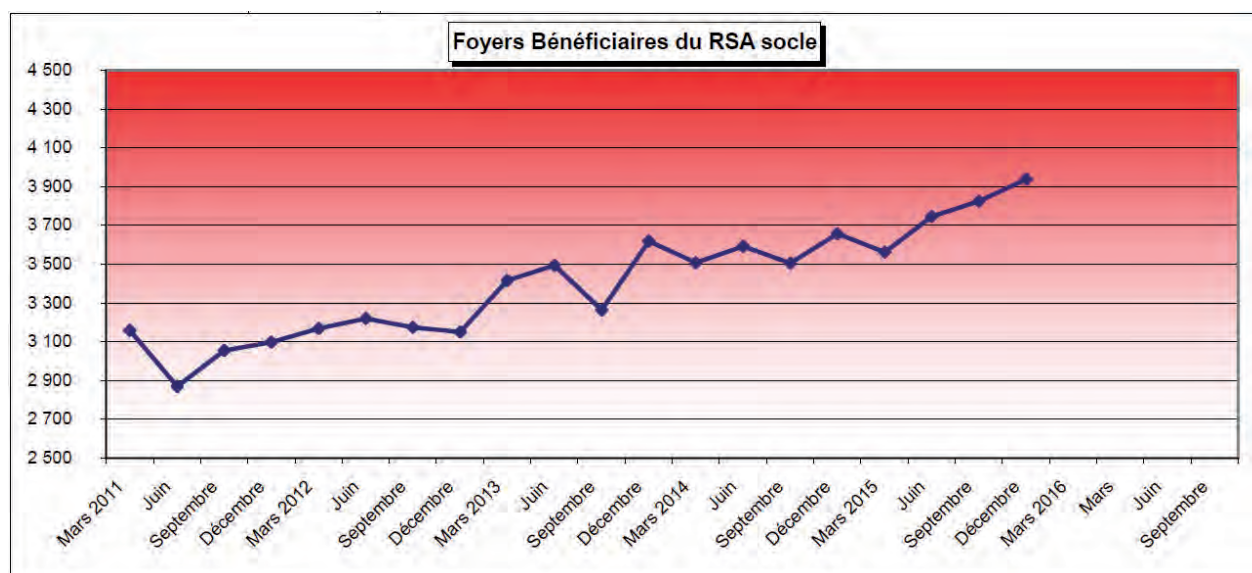
Une augmentation continue depuis 5 ans.

En décembre 2015, le département de l'Aveyron a versé une allocation Rsa à 3 939 foyers, représentant une population couverte de 7 844 personnes.

Le nombre de foyers bénéficiaires du Rsa socle en Aveyron est en constante augmentation depuis 2011, passant de 3 159 en mars 2011 à 3 939 en décembre 2015, soit une progression de 25% du nombre d'allocataires en 5 ans.

Parallèlement, la population couverte a augmenté de 16,69% sur la même période.

La hausse relativement maîtrisée entre mars 2011 et décembre 2012 (fin 2012 le nombre d'allocataires indemnisé est revenu au niveau de mars 2011), s'est brusquement accélérée à partir de mars 2013 avec une augmentation de + 14% en 2013 et + 7,68% en 2015, l'année 2014 ayant été stable.



Foyers Bénéficiaires du RSA socle en Aveyron

	Mars	Juin	Septembre	Décembre
2011	3 159	2 869	3 054	3 097
2012	3 168	3 220	3 173	3 150
2013	3 416	3 494	3 263	3 619
2014	3 507	3 592	3 505	3 658
2015	3 561	3 746	3 825	3 939
2016				

Nombre de personnes couvertes par le RSA socle

	Mars	Juin	Septembre	Décembre
2013	6 722	6 828	6 988	7 096
2014	6 911	6 797	6 926	7 268
2015	7 083	7 496	7 608	7 844
2016				

Au 31 décembre 2015, le stock complet de bénéficiaires du Rsa ayant un droit en Aveyron s'élève à 6 904 (comprend les Brsa ayant un droit 0, une allocation inférieure à 6 euros, les personnes ayant un droit interrompu ...).

Pendant l'année 2015, on dénombre 3 119 entrées dans le dispositif Rsa contre 1 851 sorties.

4 482 bénéficiaires du Rsa sont soumis aux droits et devoirs

La répartition territoriale du Rsa en Aveyron.

La répartition des bénéficiaires du Rsa n'est pas homogène sur l'ensemble du département.

En nombre brut, ce sont dans les pôles urbains de Millau, Rodez, Decazeville et Villefranche de Rouergue que se concentrent les bénéficiaires du Rsa

En termes de densité, ce sont les pôles urbains de Millau, Decazeville/Aubin, et Saint-Affrique qui comptent le plus d'allocataires.

En revanche, l'aire urbaine de Rodez est proportionnellement peu concernée, tout comme les territoires ruraux du Nord Aveyron, du Ségala, du Lézou, ainsi que l'ouest du département, hormis Villefranche de Rouergue.

Quelques poches de bénéficiaires du Rsa se concentrent sur des territoires ruraux, notamment sur les anciens cantons de Nant, Cornus et Conques.

Population de moins de 65 ans percevant le Rsa au 31 décembre 2015

Territoires d'Action Sociale	Foyers Brsa		Population couverte
TAS Pays Ruthénois	2 077	30%	3529
TAS Villefranche Decazeville	2 285	33%	4008
TAS Millau Saint / Affrique	1 957	28%	2943
TAS Espalion	585	8%	803
Total	6 904	100%	

Le profil des bénéficiaires du Rsa en Aveyron.

En premier lieu se pose **la situation familiale** des bénéficiaires du Rsa. En ce qui concerne le Rsa socle, deux groupes importants représentent plus de la moitié des bénéficiaires : les hommes seuls sans enfant (33%) et les femmes seules avec enfant (21%).

Ces deux groupes de population ont par définition des problématiques différentes qui nécessitent par conséquent des solutions adaptées.

Les femmes seules sans enfant, et les couples avec enfant représentent les deux groupes suivant de poids presque équivalent

Le nombre de personnes en couple sans enfant est très faible, l'accès au droit étant plus compliqué pour eux.

Le profil familial des bénéficiaires du Rsa en Aveyron est comparable aux autres départements.

L'âge des bénéficiaires du Rsa dans le département de l'Aveyron est relativement équilibré entre les différentes tranches.

Les jeunes de moins de 25 ans sont très peu nombreux, ce qui est logique au regard des conditions d'accès au droit, on retrouve essentiellement les femmes avec enfant (anciennement API).

Les plus de 60 ans sont relativement peu nombreux, mais les plus de 50 ans représentent 23% des allocataires, part importante qui éprouve de grandes difficultés à sortir du dispositif Rsa par un retour à l'emploi.

71 % des allocataires ont entre 25 et 50 ans, et constituent la tranche sur laquelle les politiques d'insertion professionnelle doivent avoir un impact en termes de retour à l'emploi.

Au-delà des situations familiales et de l'âge des bénéficiaires du Rsa, c'est avant tout **l'ancienneté dans le dispositif** qui permet de comprendre l'hétérogénéité des allocataires et de vérifier l'efficacité des dispositifs.

En Aveyron, une fracture est constatée à partir d'une présence de 2 ans dans le dispositif Rsa.

Jusqu'à 12 mois de présence dans le Rsa, le nombre d'allocataire reste encore relativement peu nombreux, représentant 18% des effectifs.

Entre 12 et 24 mois de présence, l'effectif tend à s'amplifier en concentrant 16% des allocataires.

Au-delà de 24 mois, on constate une présence massive dans le dispositif Rsa, car 67% des allocataires sont dans le dispositif Rsa depuis plus de deux ans, et 36% de l'effectif total y est ancré depuis plus de 5 ans.

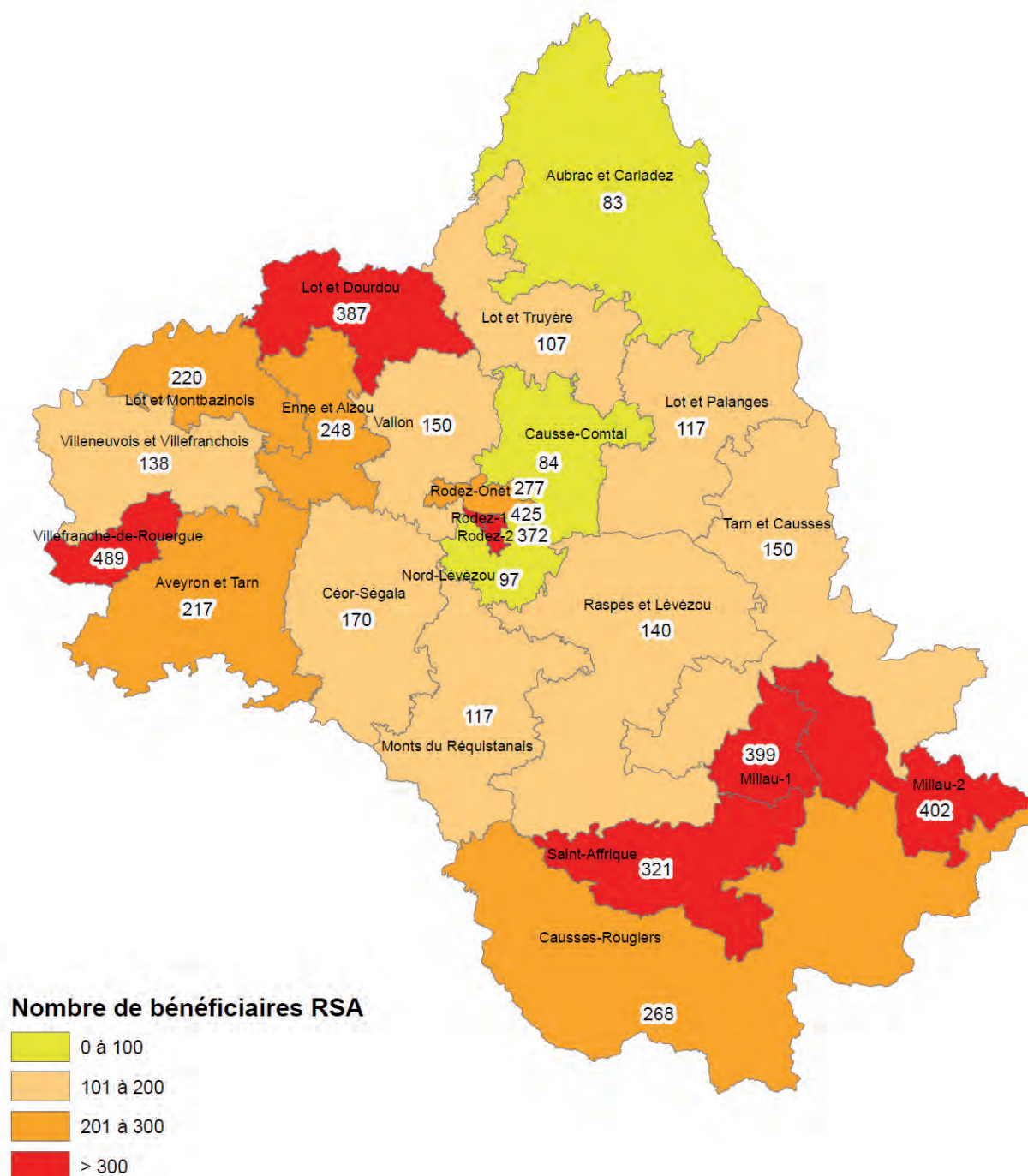
On y trouve des populations de plus en plus en difficultés, voire pour certaines marginalisées, avec des efforts importants pour les ramener sur le terrain de l'insertion sociale en premier lieu.

Beneficiaires du Rsa Soumis aux Droits et Devoirs

Effectif au 31 décembre 2015	4 482	100%
Age :		
moins de 25 ans	301	7%
25 à 29 ans	791	18%
30 à 39 ans	1 337	30%
40 à 49 ans	1 040	23%
50 à 59 ans	747	17%
60 ans et plus	249	6%
non connu	17	0,4%
Situation familiale :		
homme seul sans enfant	1 471	33%
femme seule sans enfant	685	15%
homme seul avec enfant(s)	74	2%
<i>dont bénéficiant du Rsa majoré</i>	18	0,4%
femme seule avec enfant(s)	946	21%
<i>dont bénéficiant du Rsa majoré</i>	359	8%
homme en couple sans enfant	153	3%
femme en couple sans enfant	134	3%
homme en couple avec enfant(s)	495	11%
femme en couple avec enfant(s)	525	12%
non connue		
Ancienneté dans le dispositif		
moins de 6 mois	413	9%
de 6 mois à moins d'un an	403	9%
de 1 an à moins de 2 ans	699	16%
de 2 ans à moins de 5 ans	1 371	31%
5 ans et plus	1 597	36%



Nombre de bénéficiaires RSA par cantons

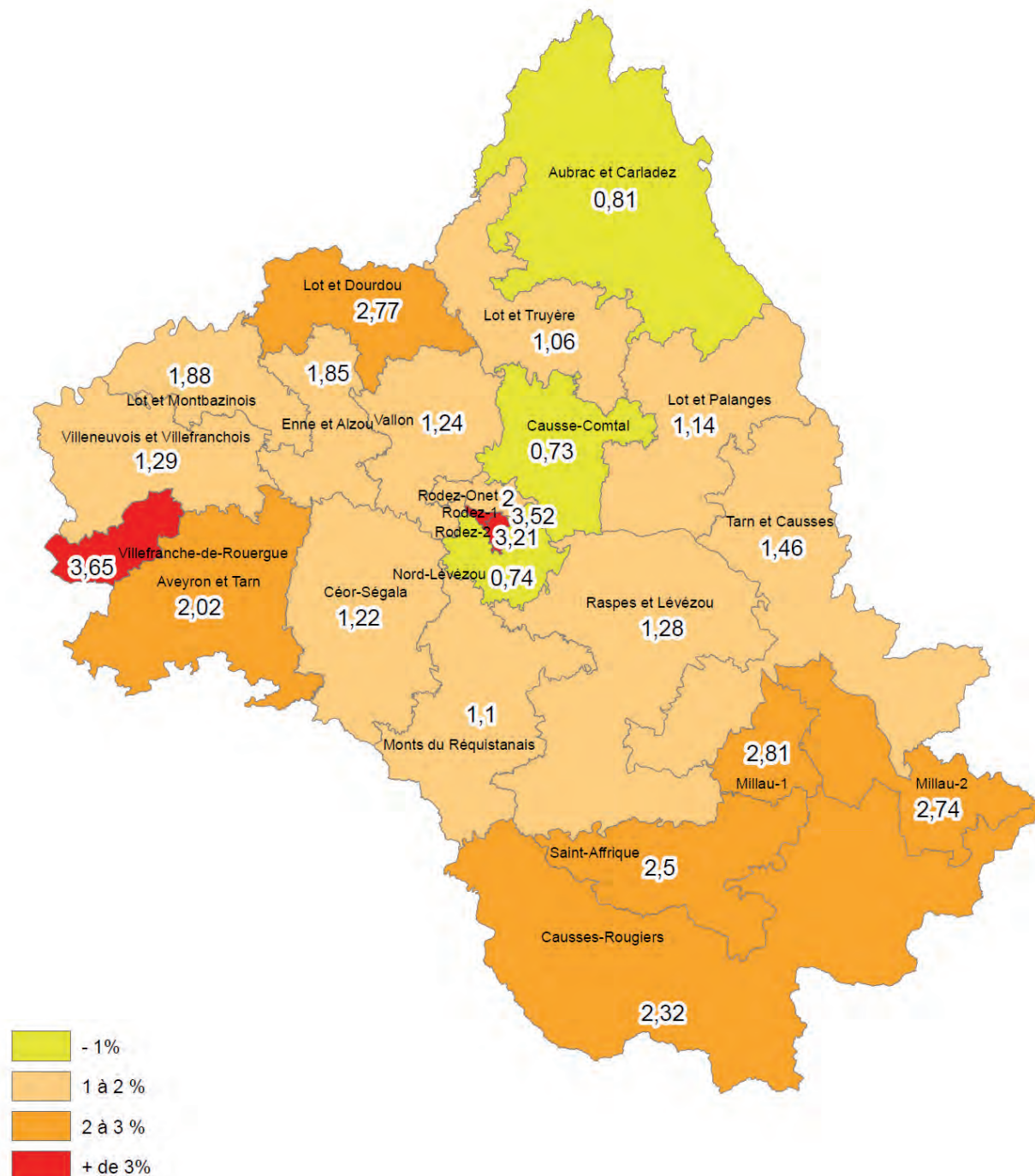


Echelle 1:680 000

0 10 20 Km



Pourcentage de bénéficiaires RSA par rapport à la population du canton



Echelle 1:680 000

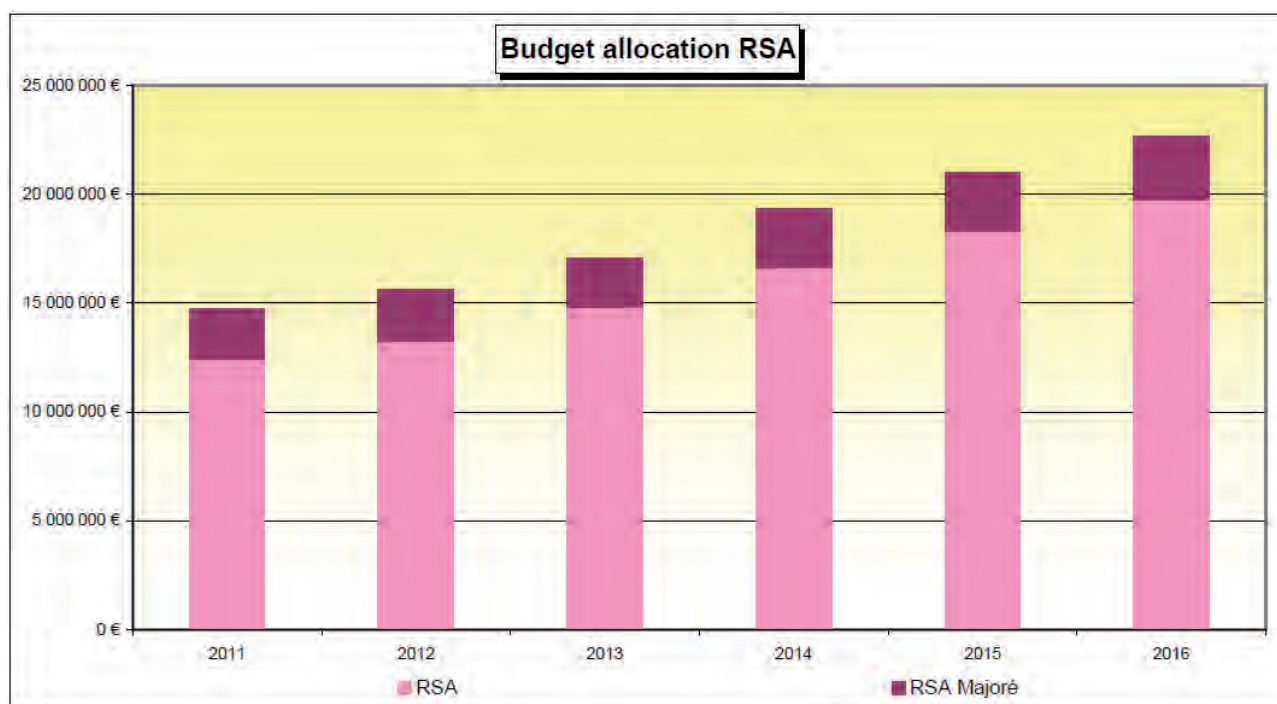
0 10 20 Km

Le financement du Rsa en Aveyron.

Comme tous les départements, l'Aveyron a vu les dépenses liées au financement de l'allocation Rsa croître de manière importante et continue ces 5 dernières années.

Sous l'effet conjugué de l'augmentation du nombre de bénéficiaires, et des revalorisations de l'allocation décidées par l'Etat dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté, le budget de l'allocation Rsa a augmenté de +45% en 5 an.

Pour le dernier exercice de l'année 2015, le Conseil Départemental a mobilisé presque 21 millions d'euros pour payer l'allocation Rsa, et le budget 2016 prévoit une dépense estimée à 22 700 000 €, soit une hausse prévue de +8,10 %.



Le financement des politiques d'insertion.

En complément du financement de l'allocation Rsa, le Conseil Départemental a mobilisé 811 110 € sur l'année 2015 pour financer la politique d'insertion sociale et professionnelle, notamment par l'appui aux structures d'insertion dans le cadre de conventions d'objectifs, pour réaliser des projets collectifs d'insertion ou accompagner les bénéficiaires du Rsa qui leurs sont confiés.

40 conventions d'objectifs ont été conclues en 2015, le nombre de partenaires et le volume financier consacré à cette politique d'insertion étant relativement stable depuis plusieurs années.

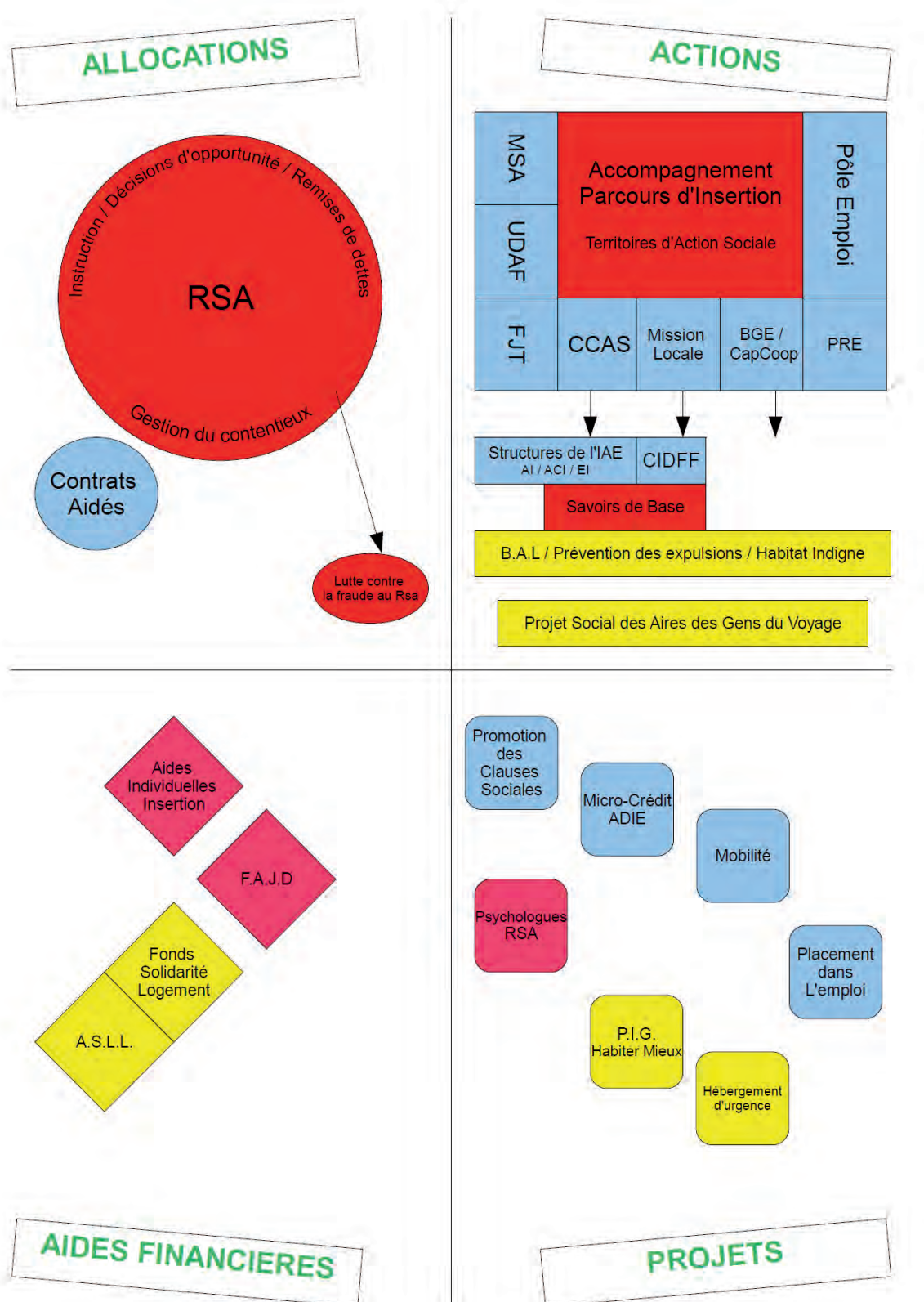
Ce sont environ 1 200 bénéficiaires du Rsa qui bénéficient de ces modalités d'accompagnement social ou professionnel chaque année auprès de nos partenaires.

Sources – Conseil Départemental 12 : DEI

Projets Collectifs		
	Conventions	Euros
2011	38	837 507 €
2012	40	658 381 €
2013	42	942 030 €
2014	43	784 141 €
2015	40	811 110 €
2016		

II- Le bilan des politiques d'insertion conduites par le département

Aperçu général des politiques d'insertion conduites par le Département et les partenaires du PDI



A - L'insertion sociale et le Revenu de Solidarité Active

Depuis la loi de 2008 le département a la responsabilité du financement et de la gestion du RSA ainsi que de la mise en œuvre de la politique d'insertion des bénéficiaires.

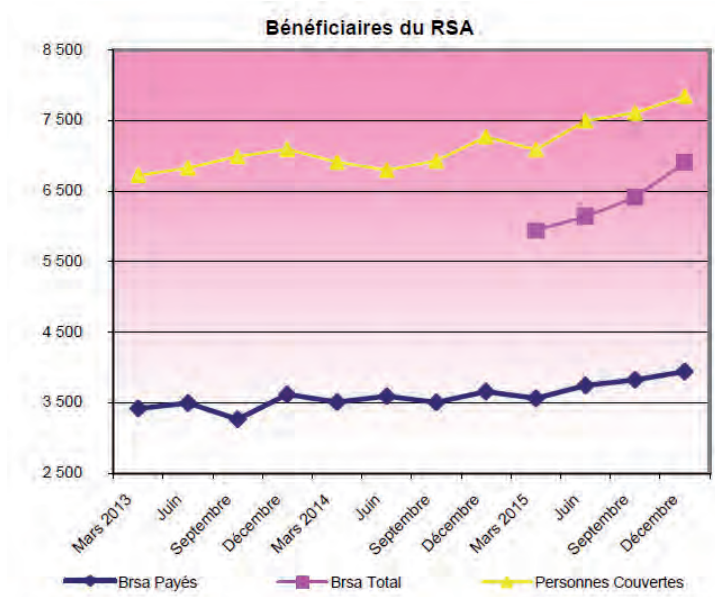
Les politiques d'insertion définies par le PDI consistent à développer les sorties du dispositif RSA par la mise en place d'un parcours d'insertion individualisé pour chacun des bénéficiaires.

Le département s'est donc attaché à renforcer l'accompagnement proposé, d'une part en le structurant, et d'autre part en développant des partenariats pour renforcer son offre d'insertion.

Le RSA

Depuis 2010 et l'adoption du PDI le nombre de bénéficiaires du RSA n'a eu de cesse d'augmenter, pour passer de 3159 foyers bénéficiaires du RSA socle en 2011 à 3939 en 2015, soit une augmentation de 25 % du nombre de foyers bénéficiaires en 5 ans.

Le coût de cette allocation pour le département a parallèlement augmenté de 30 % (14 741 102 € en 2011 et 20 999 629 € en 2015), dû à l'augmentation du nombre d'allocataire mais également à la revalorisation périodique du montant de l'allocation.



L'accompagnement des bénéficiaires du Rsa

Parmi les objectifs prioritaires du PDI figurait celui d'inscrire les bénéficiaires dans un parcours individualisé. Le Conseil départemental a donc bâti sa politique d'accompagnement autour d'un référentiel parcours d'insertion qui est entré en application en 2013.

L'accompagnement des bénéficiaires du RSA a été organisé selon trois types d'orientation (sociale, socio-professionnelle, et emploi) et décliné en fonction des freins majeurs à l'insertion.

A côté des orientations « sociales » et « emploi » prévus par la loi, le Conseil départemental a créé l'orientation socio-professionnelle pour les bénéficiaires nécessitant un accompagnement renforcé dans leurs démarches d'insertion professionnelle. Les partenariats avec les Points Relais Emploi du département, BGE, Capcoop et plus récemment avec la Mission Locale ont donc été modifiés pour les adapter aux nouvelles missions qui leur ont été confiées.

Ainsi au 31 décembre 2015, parmi les 4482 bénéficiaires soumis à l'obligation d'un accompagnement, 1612 ont été orientés vers un parcours social, 1670 ont été orientés vers Pole Emploi et 398 orientés vers un parcours socio-professionnel.

Dans certains cas le parcours d'insertion du bénéficiaire peut nécessiter une aide financière en vue de faire évoluer sa situation. Pour répondre à ce besoin et garantir la cohérence avec le programme parcours d'insertion, le Conseil départemental a revu le Règlement Intérieur des Aides Individuelles à l'Insertion et celui du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté.

Les partenariats

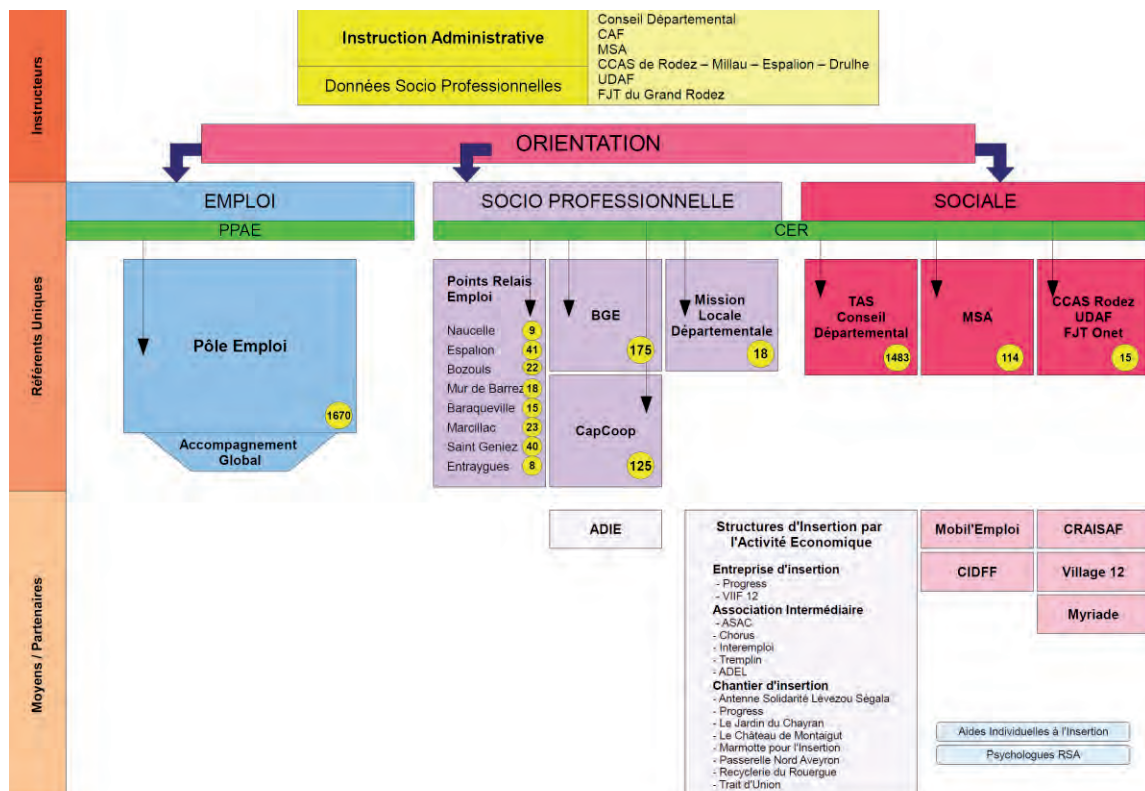
Afin de compléter son offre d'insertion le département a choisi de développer un large partenariat avec des structures œuvrant dans le domaine de l'insertion sociale ou professionnelle.

Le règlement intérieur définissant les modalités de ce partenariat a été revu en 2012 pour traduire notamment la mise en œuvre du projet parcours d'insertion.

Ces partenariats répondent à des problématiques majeures identifiées dans le PDI telles que la lutte contre l'illettrisme, la mobilité ou l'insertion de publics cibles comme les femmes, les jeunes ou les agriculteurs.

Concernant l'insertion par l'activité économique, le département a renforcé son partenariat avec ce type de structures et a notamment revu ses modalités de prescription afin de garantir une certaine cohérence avec l'application du projet parcours d'insertion.

A titre d'exemple, en 2015 le département a conclu des conventions avec 37 associations pour répondre aux besoins des bénéficiaires du RSA (11 œuvrant dans le champ social, 15 dans le champ de l'insertion par l'activité économique, 11 dans le champ de l'insertion socio-professionnelle). Ce sont donc 789 150 € qui ont été accordés et plus de 850 bénéficiaires du Rsa qui ont pu être accueillis dans ces structures.



L'accompagnement des Brsa par La Mutualité Sociale Agricole

Par convention le département confie à la MSA l'instruction des demandes de RSA des personnes relevant du régime agricole (salariés et non salariés). A ce titre, la MSA accueille, renseigne le dossier de demande RSA, complète le module relatif aux données socio professionnelles et assure l'orientation des bénéficiaires du RSA pour le compte du Conseil Départemental.

En outre, dans le cadre du projet parcours d'insertion, la MSA assure l'accompagnement social ou socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA que le Conseil départemental lui confie. Ainsi la MSA formalise les contrats d'engagements réciproques et assure le suivi de la mise en œuvre du plan d'action contenu dans ce dernier.

Pour l'année 2014 la MSA a réalisé 34 nouvelles orientations de bénéficiaires du RSA (10 vers un parcours social, 20 vers un parcours socioprofessionnel et 4 vers Pôle Emploi pour un accompagnement professionnel). S'agissant des contrats d'engagement réciproques 133 ont été signés (54 bénéficiaires en accompagnement social et 79 bénéficiaires en accompagnement socioprofessionnel).

L'accompagnement des Brsa par La Mission Locale Départementale

Par convention le département confie à la Mission Locale l'accompagnement des jeunes en difficulté de moins de 26 ans. Depuis le mois d'octobre 2015 le département a souhaité renforcer ce partenariat en déléguant l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA socle de moins de 26 ans (rsa, rsa majoré, rsa jeune) qui sont en parcours d'insertion. A ce titre un nouveau parcours d'insertion a été créé et il a été confié à la Mission locale la responsabilité de formaliser les contrats d'engagements réciproques et d'en assurer le suivi.

Durant les six premiers mois de mise en œuvre de cette convention (d'octobre 2015 à mars 2016) ce sont 30 bénéficiaires du RSA ont été orientés vers la Mission locale pour bénéficier de ce suivi.

La mise en œuvre de la Garantie jeune en Aveyron à compter de septembre 2016 devrait avoir pour conséquence de faire évoluer ce partenariat entre le Département et la Mission Locale.

La lutte contre la fraude au Rsa

Depuis janvier 2016, le Conseil Départemental a souhaité intensifier la lutte contre la fraude aux prestations sociales, notamment le Rsa.

Conformément aux possibilités offertes par la loi, le Département a ainsi mis en place un système d'amende administrative (applicable depuis avril 2016), dispositif intégré au Règlement Départemental d'Aide Sociale, et va développer sur la deuxième partie de l'année le volet prévention de lutte contre la fraude au Rsa.

Pour intensifier son dispositif de lutte contre la fraude, le département s'est doté d'un contrôleur des prestations sociales qui a engagé une série de contrôles depuis mars 2016, les premiers éléments d'évaluation seront disponibles en janvier 2017

B- L'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA

La mise en œuvre du PDI en matière d'insertion professionnelle a souffert d'un contexte économique difficile qui a eu pour conséquence une dégradation constante de la situation de l'emploi depuis 2011, peu propice à l'insertion des personnes présentant des difficultés sociales.

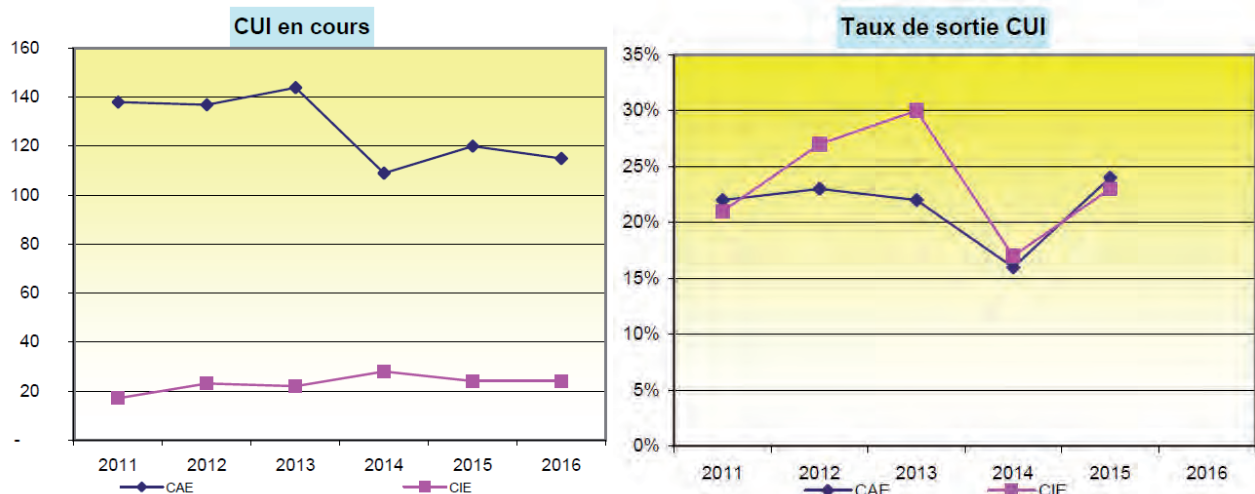
Le Département s'est attaché à conserver une politique volontariste pour favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires du RSA, en poursuivant la mise en œuvre des contrats aidés et en renforçant le partenariat avec les structures chargées de l'accompagnement socioprofessionnel ainsi qu'avec Pôle Emploi.

Les contrats aidés

De 2011 à 2015, 200 contrats CIE ont été mis en place par le Département dans le secteur marchand avec un taux de sorties positives de 24% (embauche en CDI ou entrée en formation qualifiante). Pour le secteur non-marchand, on compte 675 contrats CAE pour 21% de sorties positives.

L'accompagnement de ces contrats s'appuie sur des échanges réguliers entre les employeurs et le correspondant emploi de la Direction de l'Emploi et de l'Insertion du Département.

On constate toutefois depuis 2013 un ralentissement dans la mise en œuvre de ces contrats due en partie à la multiplication de dispositifs plus attrayants proposés aux employeurs (notamment l'Emploi d'Avenir pour les jeunes) et de façon plus générale, une saturation du territoire en matière de contrats aidés. Par ailleurs le nombre grandissant de chômeurs sur le marché du travail ne joue pas en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi.



Sources – Conseil Départemental 12 : DEI

L'accompagnement socioprofessionnel

La mise en œuvre d'un parcours socioprofessionnel pour les bénéficiaires du RSA (en complément du parcours « social » et « emploi ») a été l'occasion de renforcer le partenariat déjà existant avec le réseau des Points Relais Emploi ainsi que BGE et CAPCOOP, structures chargées de l'accompagnement des porteurs de projet.

Des conventions de partenariat remaniées pour valoriser le placement dans l'emploi mais aussi pour responsabiliser les structures désormais désignées comme « Référent Unique » des personnes qu'elles accompagnent, ainsi que des échanges réguliers avec les services du

Département (Territoires d'Action Sociale et Direction de l'Emploi et de l'Insertion) ont conduit à une optimisation de ces partenariats à la fois quantitative et qualitative.

Ainsi en 2015, le taux de sortie positive pour les Points Relais Emploi est de 31% (entrée en emploi salarié) et respectivement de 10,3% et 12% pour BGE et CAPCOOP (atteinte d'un seuil de viabilité pour les activités permettant une sortie du RSA socle pour les porteurs de projet).

Par ailleurs le Conseil Départemental finance les structures d'Insertion par l'Activité Economique qui permettent aux personnes les plus éloignées de l'emploi de retrouver une activité. On constate toutefois que les freins que présentent les publics orientés vers ces structures sont peu compatibles avec une insertion professionnelle réelle, et le rôle et les missions attendus des structures de l'Insertion par l'Activité Economique devra être interrogé.

Globalement, en 2014, 520 personnes ont été accompagnées par les structures socioprofessionnelles.

	2013			2014			2015			TOTAL		
	Brsa Accompagnés	Sorties du RSA	Taux de sortie	Brsa Accompagnés	Sorties du RSA	Taux de sortie	Brsa Accompagnés	Sorties du RSA	Taux de sortie	Brsa Accompagnés	Sorties du RSA	Taux de sortie
BGE	125	8	6,4%	125	12	9,6%	175	18	10,3%	425	38	8,9%
CAP COOP	125	6	4,8%	125	10	8,0%	125	15	12,0%	375	31	8,3%
PRE Baraqueville	10	4	40,0%	10	2	20,0%	10	7	70,0%	30	13	43,3%
PRE Bozouls	14	0	0,0%	14	3	21,4%	14	5	35,7%	42	8	19,0%
PRE Espalion	40	13	32,5%	40	16	40,0%	40	10	25,0%	120	39	32,5%
PRE Entraygues	5	0	0,0%	5	0	0,0%	5	0	0,0%	15	0	0,0%
PRE Marcillac	20	7	35,0%	25	2	8,0%	20	6	30,0%	65	15	23,1%
PRE Mur de Barrez	10	0	0,0%	10	4	40,0%	10	4	40,0%	30	8	26,7%
PRE Naucelle	10	1	10,0%	10	2	20,0%	10	1	10,0%	30	4	13,3%
PRE St Geniez Séverac	40	1	2,5%	40	4	10,0%	40	13	32,5%	120	18	15,0%
	399	40	10,0%	404	55	13,6%	449	79	17,6%	1252	174	13,9%

Le partenariat avec Pôle Emploi

Le Département oriente vers Pôle Emploi les bénéficiaires du RSA immédiatement disponibles pour occuper un emploi ; on peut déplorer le manque de visibilité en matière de sorties vers l'emploi de ce public dont le Département n'a plus la maîtrise ; toutefois l'offre de service de Pôle Emploi a été complétée depuis 2014 par « l'accompagnement global » qui concerne environ 60% de BRSA, et permet ainsi un accompagnement renforcé pour les publics moins autonomes en collaboration avec les travailleurs sociaux du Département.

C- La politique d'insertion par le logement

Le politique d'insertion par le logement est une composante des politiques d'insertion conduites par le Conseil Départemental avec ses partenaires.

Cette politique est régie par des schémas ou plans particuliers, qui sont co-pilotés avec l'Etat :

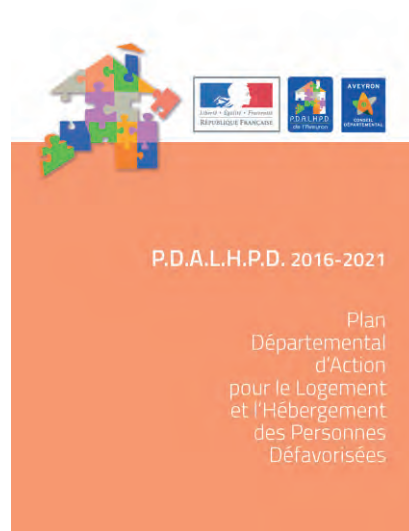
- le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes en Difficultés – P.D.A.L.H.P.D. qui a été adopté en 2016 et couvrira la période 2016 – 2021.

Le Conseil Départemental assure la mise en œuvre et le financement du Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.), et les Accompagnements Sociaux Liés aux Logement (A.S.L.L.) et assure par ailleurs la gestion du Bureau d'Accès au Logement (B.A.L.).

Le Conseil Départemental co-préside les Instances Locales de Prévention des Expulsions (I.L.P.E.) dans le cadre de la prévention des expulsions, instances qu'il alimente conformément aux termes de la loi par la production des rapports sociaux.

Enfin, le Conseil Départemental exerce sa mission de lutte contre l'habitat indigne, et participe à cet effet au Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne.

Le bilan des actions d'insertion par le logement a été présenté dans le cadre de la révision du P.D.A.L.H.P.D., il est consultable par ailleurs (le plan est accessible sur le site internet aveyron.fr)



- le Schéma Départemental d'Accueil et d'Hébergement des Gens du Voyage a été signé le 5 juillet 2013 et couvre la période 2013 / 2019.

Le Conseil Départemental est particulièrement présent pour l'élaboration de Projet Social sur chacune des aires d'accueil, projets qui doivent être établis si la nécessité apparaît, conjointement entre le département et les collectivités gestionnaires des aires d'accueil.

III- Les 13 actions du Programme départemental d'insertion

Le programme départemental d'insertion adopté en juin 2010 comprenait 13 projets à mettre en œuvre.

Certains projets portaient sur des méthodes de travail, d'autres sur des actions / services à mettre en œuvre pour compléter l'offre d'insertion, d'autres avaient pour objectifs d'organiser le parcours d'insertion des bénéficiaires du Rsa.

Tous les projets ont été engagés, même si tous ne sont pas encore concrétisés en ce début d'année 2016, et même si des problématiques identifiées dans le PDI en 2010 demeurent.

Les projets, leur réalisation et analyse sont détaillés dans les 13 fiches suivantes, le tableau final les résume

Fiche bilan action n° 1 : Favoriser la mobilité des bénéficiaires

Objectifs / Bénéfices attendus

- Mobilité géographique
- Autonomie/indépendance de l'utilisateur
- Disponibilité/Dynamisme

Mise en œuvre / Actions réalisées

- Des aides financières (Aides individuelles à l'Insertion) sont accordées par le Conseil Départemental aux bénéficiaires du RSA dans le cadre de leur parcours d'insertion.
Au titre la mobilité (permis de conduire, acquisition d'un véhicule, réparations automobiles, frais d'assurance d'un véhicule, frais de déplacement), et à titre d'exemple sur l'année 2014, ce sont 171 aides qui ont été mobilisées pour un montant de 62 935 €.
- Le département a apporté un soutien financier à des structures œuvrant dans le champ de la mobilité notamment à travers de la location de deux roues aux bénéficiaires du RSA (ASAC, Atelier de la Fontaine, Tremplin pour l'Emploi).
- Les bénéficiaires du RSA peuvent également bénéficier d'aides spécifiques (notamment l'APRE jusqu'à mars 2015) ou de droit commun de l'Etat, Pôle Emploi et de la Région.
- Le thème de la mobilité a été dans un premier temps développé dans le cadre des projets de territoire. Au vu des éléments de diagnostic réunis et de l'analyse du besoin identifié, le département a souhaité lancer un appel à projet pour obtenir l'offre de service permettant de répondre à l'ensemble de ces problématiques.
Une convention de partenariat a été signée en 2015 avec l'association Mobil'Emploi assurant sur l'ensemble du département plusieurs prestations :
 - Information envers les professionnels et le public en insertion
 - Diagnostic mobilité
 - Accompagnement individuel des bénéficiaires
 - Ateliers collectifs
 - Aide à la préparation du code et du permis de conduire
 - Auto-école sociale
 - Prêt de véhicule

Analyse :

Les différentes réflexions menées sur la thématique de la mobilité ont conduit à envisager cette problématique sous deux angles complémentaires :

- Du point de vue du frein matériel, pour lequel les aides financières peuvent constituer une réponse adaptée
- Du point de vue du frein psychologique pour lequel l'accompagnement individuel et les ateliers collectifs qui seront proposés dans le cadre du partenariat avec Mobil'Emploi pourront constituer une réponse adaptée.

La problématique mobilité est traitée au niveau départemental pour offrir un maximum de services sur l'ensemble du territoire.

Le partenariat récemment créé devra évoluer pour que la couverture territoriale se fasse au plus près des bénéficiaires qui de fait ne peuvent se déplacer pour bénéficier de l'accompagnement.

Les aides financières mises en place sont utiles mais non suffisantes pour résoudre les problèmes de mobilité, elles devront être réinterrogées dans le cadre de la révision du règlement intérieur des AII et du Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté (FAJD) prévue pour 2016.

Fiche bilan action n° 2 : Proposer des solutions de garde d'enfants alternatives et adaptées aux bénéficiaires du RSA

Objectifs / Bénéfices attendus

- Disponibilité et réactivité de l'usager sur le marché de l'emploi

Mise en œuvre / Actions réalisées

- Des aides financières (Aides individuelles à l'Insertion) sont accordées par le Conseil Départemental aux bénéficiaires du RSA dans le cadre de leur parcours d'insertion. Au titre l'aide pour les frais de garde d'enfants, à titre d'exemple sur une année ce sont 7 aides qui ont été mobilisées pour un montant de 1651 €
 - Le thème de la garde d'enfant a été développé à une échelle de proximité dans le cadre des projets de territoire, ce qui a conduit à initier des actions particulières en partenariat avec les acteurs locaux :
 - Etude de faisabilité d'un relais d'assistante maternelle
 - Accompagnement des directeurs de crèches à l'accueil de public en difficulté
 - Promotion du métier d'assistante maternelle
 - Développement d'actions autour de la parentalité
 - Recensement des besoins et des modes de garde existant
 - Accompagnement personnalisé des familles à se saisir des modes de garde
- Le calendrier de mise en œuvre de ces actions fixe leur réalisation sur 2015-2017

Analyse :

Les diagnostics réalisés ont mis en évidence différents aspects de traitement de cette problématique selon le type de frein repéré :

- Le frein relatif à l'absence d'offre de garde adaptée, ce qui devra être travaillé avec les partenaires en charge de cette compétence.
- Le frein financier qui devra être travaillé notamment par le biais des aides individuelles à l'insertion.
- Le frein psychologique qui devra être travaillé notamment par un accompagnement social de ces familles.

Les aides financières octroyées dans le cadre des Aides Individuelles à l'Insertion sont peu mobilisées. Elles devront être réinterrogées dans le cadre de la révision du règlement des AII prévu pour 2016.

Sur cette thématique de la garde d'enfant, l'échelle de proximité est apparue comme la plus pertinente du fait notamment des disparités de l'offre sur le département.

Pour élaborer ces projets de territoire le choix a été fait de retenir une méthode participative, ce qui a permis d'associer largement les partenaires mais a eu pour conséquence de rallonger les délais de définition des actions.

Le traitement de cette problématique est donc en cours et va se poursuivre sur les 2 prochaines années.

Fiche bilan action n° 3 : Améliorer la coordination territoriale

Objectifs / Bénéfices attendus

- Connaître les problématiques d'un territoire, les hiérarchiser et y apporter des réponses
- Faire émerger des projets pour les besoins identifiés
- Améliorer le travail en réseau et la dynamique partenariale

Mise en œuvre / Actions réalisées

➤ Au niveau départemental : Le Comité de suivi du PTI

Le Comité d'élaboration et de suivi du PTI a été installé en novembre 2010 et réunit 18 acteurs de l'insertion sur le département.

Ce comité d'élaboration et de suivi s'est réuni une fois pour la mise en place du PTI.

Chaque partenaire est associé régulièrement pour recueillir les observations, assurer le suivi des actions et proposer des actions nouvelles :

- Organisation d'un comité de pilotage Conseil départemental/Pôle Emploi,
- Participation au dialogue de gestion pour la définition des objectifs des structures de l'IAE (DIRECCTE, Conseil départemental, Pole Emploi et structures de l'IAE),
- Organisation de rencontres régulières avec les partenaires d'insertion socio-professionnelle (BGE, Capcoop, PRE, Mission Locale),
- Organisation de rencontres trimestrielles MSA,
- Réunions du Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (C.D.I.A.E.), piloté par l'Etat et auquel participe le Conseil Départemental,
- Organisation de rencontres annuelles entre le département et ses partenaires pour l'évaluation des conventions d'objectifs ...

Au-delà de ces rencontres régulières, une coordination est mise en place sur certains sujets exemple : réforme du financement de l'IAE, projet mobilité...

➤ Au niveau du TAS : les Equipes pluridisciplinaires

Les équipes pluridisciplinaires prévues par la convention d'orientation rSa fonctionnent sur chaque territoire et chaque mois réunissent les acteurs du RSA (Pole Emploi, MSA, CCAS, représentants des bénéficiaires du RSA).

Toutefois peu de propositions relatives à l'actualisation du PDI émergent des Equipes pluridisciplinaires.

➤ les Projets de Territoires :

Plusieurs fiches actions du PDI ont été développées à une échelle de proximité dans le cadre des projets de territoire :

- la garde d'enfants
- la santé

Pour élaborer ces projets de territoire le choix a été fait de retenir une méthode participative, ce qui a permis d'associer largement les partenaires et a conduit à initier des actions communes avec les acteurs locaux.

Analyse :

- Le comité de suivi du PTI :

Le rôle de partage du diagnostic, de proposition d'actions nouvelles et d'évaluation du dispositif devra être maintenu et développé, toutefois les modalités de gouvernance actuelle pourront être adaptées. En effet, cette instance n'est pas aisément mobilisable, il conviendra certainement d'en revoir la forme et le rythme de réunion.

- Les Projets de Territoires :

La méthode de construction des projets de territoires a permis de créer une dynamique sur chaque TAS et d'identifier des besoins locaux sur des thématiques ciblées. Cette coordination au niveau local va être poursuivie sur les 2 prochaines années puisque le calendrier de mise en œuvre des actions fixe leur réalisation sur 2015-2017.

- Les Equipes Pluridisciplinaires :

De par sa composition, sa fréquence, son rôle d'examen des situations et sa proximité cette instance paraît être un outil adapté pour faire remonter les besoins et proposer des actions nouvelles. Cette mission confiée à l'EP pourra être développée notamment en prévoyant un temps d'information sur projets, le PDI

Fiche bilan action n° 4 : Développer l'accompagnement vers et dans l'emploi

Objectifs / Bénéfices attendus

- Meilleure mobilisation des bénéficiaires du RSA
- Meilleure adéquation de l'offre et de la demande d'emploi
- Privilégier une orientation vers les métiers en tension
- Consolider l'insertion professionnelle en entreprise
- Améliorer la représentation que se font les entreprises des bénéficiaires du RSA
- Augmenter le taux de placement en emploi durable
- Autonomie financière des bénéficiaires du RSA

Mise en œuvre / Actions réalisées

- La mise en place des parcours d'insertion et de l'accompagnement socioprofessionnel en janvier 2013 s'est traduite par un renforcement des partenariats :
 - avec les Points Relais Emploi pour un accompagnement de proximité des bénéficiaires du RSA sur les territoires couverts par ces structures
 - avec BGE et CAPCOOP pour l'accompagnement spécifique des créateurs d'entreprise (avant ou après création) et les travailleurs non-salariés.

Désormais ces structures sont Référent Unique pour tous les BRSA qu'ils accompagnent, ce qui leur assure une meilleure visibilité sur le parcours de la personne et renforce leur positionnement en tant qu'accompagnant. Il en résulte une meilleure adhésion à l'accompagnement de la part des bénéficiaires.

L'accompagnement socioprofessionnel a été élargi à la Mission Locale en octobre 2015 pour les bénéficiaires du RSA de moins de 26 ans.

- En 2014, et en partenariat avec Pôle Emploi, mise en œuvre de l'« accompagnement global » portant sur une approche globale de l'accompagnement des demandeurs d'emploi (qu'ils soient BRSA ou non), avec une prise en charge conjointe et articulée de leurs besoins sociaux et professionnels, par un conseiller Pôle Emploi dédié et un travailleur social du Département ; ce nouveau dispositif a permis de recréer des liens entre les deux institutions, 4 conseillères Pôle Emploi ayant été dédiées à ce nouveau dispositif. En moyenne 350 personnes en file active bénéficient de cet accompagnement dont 61% de bénéficiaires du RSA (données juin 2015). Après une première année consacrée à la mise en place, le dispositif atteint désormais sa vitesse de croisière et fera prochainement l'objet d'une évaluation en termes de résultats (quantitatifs et qualitatifs).
- La mise en œuvre des contrats aidés (CAE et CIE) par le Département s'est poursuivie dans l'application de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens signée avec l'Etat, malgré une dégradation constante du marché du travail depuis 2011

et la promotion de nouveaux dispositifs plus attrayants pour les employeurs (Emplois d'Avenir, contrats d'apprentissage). Le niveau d'intervention du Département sur les contrats aidés reste stable et l'accompagnement fourni permet d'atteindre un taux de sorties en emploi durable qui se situe autour de 24% pour le secteur marchand et 21% pour le secteur non-marchand. Les critères de renouvellement de ces contrats ont eu un effet positif sur l'implication des employeurs en matière de formation.

- Suite à la réforme du financement de l'Insertion par l'Activité Economique en 2014, le Département a choisi de continuer à financer les CDDI en chantier d'insertion, comme il le faisait précédemment pour les CAE afin de maintenir son niveau d'aide auprès de ces structures.

Les comités de liaison, organisés trimestriellement par les chantiers d'insertion avec les différents acteurs (Conseil Départemental, Pôle Emploi, Mission Locale...) permettent de suivre l'évolution des situations individuelles des personnes en contrat aidé et de proposer des solutions de façon collégiale en mobilisant tous les leviers disponibles (aides, formations, ...).

Analyse :

En raison de la conjoncture économique, de plus en plus de demandeurs d'emploi se détournent de l'emploi salarié pour créer leur propre entreprise ; le besoin en accompagnement de ces personnes ainsi que de publics plus spécifiques (non-salariés agricoles, gens du voyage, artistes...) va en grandissant et le volume de certaines conventions a dû être revu à la hausse pour s'adapter à la demande. Au vu de la situation actuelle de l'emploi, cette tendance ne semble pas sur le point de s'inverser.

Les publics BRSA en orientation purement sociale présentent des profils le plus souvent très éloignés de l'emploi rendant difficile toute insertion professionnelle ; seules les personnes orientées vers l'accompagnement « global » présentant une problématique sociale ponctuelle peuvent relever d'une mesure d'insertion professionnelle (contrat aidé par exemple).

Le Département oriente vers Pôle Emploi tous les BRSA qui relèvent de la recherche d'emploi, perdant ainsi la maîtrise de tous ces publics pour la mise en œuvre de contrats aidés. Par ailleurs, du fait de la multiplication des dispositifs auprès des employeurs, on parvient à une saturation du territoire en matière de contrats aidés.

De façon générale, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA permet de mettre en évidence certains freins spécifiques à ces publics éloignés de l'emploi -désocialisation et perte de contact avec le monde du travail- qui nécessiteraient des actions ciblées de formation (redynamisation, savoirs de base, image de soi) afin d'être préparés à une réinsertion professionnelle proprement dite.

Fiche bilan action n° 5 : Promouvoir les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics

Objectifs / Bénéfices attendus

- Créer une passerelle vers le secteur marchand pour le demandeur d'emploi et pour les S.I.A.E (Structures d'Insertion par l'Activité Economique)
- Développer des heures de mise à disposition dans le secteur marchand.

Mise en œuvre / Actions réalisées

CapCoop a mené une mission de promotion des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics entrepris par les collectivités locales entre 2010 et 2012. L'objectif était de multiplier le nombre de marchés intégrant ce type de clauses bénéficiant aux personnes en insertion.

CapCoop s'est doté d'un facilitateur des clauses sociales qui a notamment élaboré un guide d'utilisation, mais l'action s'est terminée en 2012 faute de financements pour mener à bien cette mission (sur la période, l'Etat a apporté une aide annuelle de 21 170 € et le Département une aide de 20 307 €).

L'Union Départementale des Structures d'Insertion par l'Activité Economique (UDSIAE) a repris en 2013 le portage de cette action de promotion et de développement des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.

Des financements de l'Etat, du Département et du Fonds Social Européen ont été mobilisés sur 2 ans (2013 et 2014).

Le bilan présenté à l'issue de l'année 2014 laissait apparaître que :

- 108 lots de marchés publics ont intégré des clauses d'insertion sociale
- 39 000 heures de travail ont été comptabilisées dans ces marchés
- 42 personnes en insertion ont exercé une activité professionnelle par ce dispositif (dont 13 bénéficiaires du RSA).

Il ressort que les associations intermédiaires et les chantiers d'insertion ont été prédominants pour l'origine et l'encadrement des personnes. La mise à disposition de salariés est la modalité la plus courante, elle correspond au mode de fonctionnement des associations intermédiaires et des agences d'intérim.

Les résultats ne permettent pas d'avancer que les clauses sociales d'insertion aboutissent à une insertion durable des salariés. Mais l'issue principale est le retour à une situation de demandeur d'emploi, avec toutefois un CV enrichi d'une expérience professionnelle vécue grâce aux heures de travail des marchés « clausés ».

La mission portée par l'UDSIAE sur la période 2013 - 2014 s'est arrêtée faute de financement. Les options pour transférer cette mission à une autre entité n'ont pas été concrétisées.

Avec le projet d'installation de la légion sur le camp du Larzac à La Cavalerie, pour des investissements évalués à 115 M d'€, pouvant générer près de 50 000 € heures de travail en clauses d'insertion sociale sur 5 ans, réinstaller un facilitateur des clauses sociales en Aveyron est redevenu nécessaire. L'Etat, la Région, le Département et 3 communautés de communes travaillent au financement de ce poste, qui devrait être pourvu et opérationnel en mai/juin 2016.



Le Conseil Départemental à en charge le paiement de l'allocation RSA et la conduite des politiques d'insertion, mais aussi investit chaque année plusieurs dizaines de millions d'euros sur les travaux publics (routes, bâtiments) en faisant appel à des entreprises par des marchés publics.

Ces deux aspects de nos politiques publiques pouvaient être mieux combinés en marquant une forte volonté d'insérer des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.

Plusieurs formules ont été expérimentées depuis 2010 et le Pôle technique s'est engagé dans le développement progressif de l'offre d'insertion via la commande publique.

Il ressort qu'en 2013, 4451 heures de travail ont fait l'objet de clauses d'insertion sur l'ensemble des marchés publics, effort qui a été porté à près de 6 000 heures en 2014.

Malgré cet effort remarquable, le Conseil Départemental peut encore développer les clauses sociales d'insertion dans ses marchés publics, le potentiel est des plus importants.

Analyse :

Le développement des clauses sociales dans les marchés publics est un dispositif concret et efficace pour réserver des heures de travail aux publics en difficulté ou en insertion.

Il se heurte à deux écueils :

- la promotion du dispositif nécessite le financement d'un poste de facilitateur, alors que ces financements ont aujourd'hui disparu, ou restent très ponctuels ;
- le développement de ce dispositif ne peut être impulsé que par une volonté politique affirmée, au moins sur une période déterminée.

Pour que ce dispositif puisse être relancé, sous réserve qu'un porteur de projet en prenne l'initiative, il faudra dans un premier temps s'assurer de ces 2 points et ne pas laisser le facilitateur se débattre seul.

L'opportunité du camp militaire sur La Cavalerie est une occasion pour relancer cette mission

Fiche bilan action n° 6 : Améliorer la formation des bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi

Objectifs / Bénéfices attendus

- Augmenter le niveau de qualification des bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi
- Améliorer l'employabilité des bénéficiaires
- Encourager la formation sur les secteurs en tension

Mise en œuvre / Actions réalisées

- Tous les bénéficiaires du RSA en contrat aidé (CAE ou CIE) bénéficient en principe d'une formation (interne ou externe) qui fait partie intégrale de leur contrat. Ce critère formation est particulièrement vérifié en cas de demande de renouvellement de contrat ; une formation externe peut être exigée lorsqu'une embauche pérenne n'est pas envisagée au terme du contrat aidé. Ces formations sont financées par les OPCA qui redistribuent les cotisations patronales destinées à la formation.
- Les bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi peuvent, comme tout demandeur d'emploi et selon les mêmes critères, accéder à une formation financée par la Région ; ainsi, sur les 330 sorties de bénéficiaires du RSA enregistrées par Pôle Emploi sur le 1^{er} semestre 2015, environ 8% sont entrés en stage ou formation.
De 2013 à 2015, 454 stagiaires du Plan de Formation Régional étaient bénéficiaires du RSA.
- En 2014, le Département a participé au financement d'une action formation avec l'ASAC en vue de former des personnes dans le secteur de l'aide à la personne ; conjuguant contrat aidé dans une structure d'accueil pour personnes âgées et périodes de formation, ce dispositif a permis à 7 bénéficiaires du RSA en orientation sociale de suivre la formation.
- Sur le même principe, un projet de formation d'animateurs dans la filière « sports nature » est à l'étude avec le CNAM de Millau, qui associerait formation et périodes en entreprise.

Analyse :

A partir du constat que les bénéficiaires du RSA ont un faible niveau de formation, l'objectif de cette action était de travailler à mettre en place une politique spécifique de formation pour les BRSA ; cependant, l'idée n'ayant pas suscité l'intérêt des organismes formateurs, elle n'a pas pu être développée.

Les possibilités d'action du Département en matière de formation des bénéficiaires du RSA sont limitées, celle-ci ne faisant pas partie de ses compétences. Elles relèvent donc du droit commun comme pour tout demandeur d'emploi inscrit à Pôle Emploi.

Les pistes de formation pour les bénéficiaires du RSA devront être recherchées directement auprès d'employeurs ciblés par la mise en place d'actions emploi-formation.

Cependant les freins que peut présenter le public en insertion sont aussi un frein à l'accès à la formation qui nécessite disponibilité et implication. L'action formation mise en place par l'ASAC en 2014 a permis de mettre en évidence cette difficulté et son impact en matière de placement dans l'emploi a été limité.

En matière de retour à l'emploi et d'insertion professionnelle, la priorité doit être donnée aux personnes les plus proches de l'emploi, à savoir les personnes orientées vers Pôle Emploi.

Pour les personnes présentant des freins sociaux, l'accent devrait d'abord être mis sur des actions de remobilisation vers l'emploi, de redynamisation et de soutien psychologique dans le cadre d'un accompagnement renforcé afin de pouvoir envisager à terme une orientation professionnelle ou une formation.

Fiche bilan action n° 7 : Motiver et soutenir l'acquisition des savoirs de base

Objectifs / Bénéfices attendus

- Garantir la maîtrise des savoirs de base nécessaire à tout un chacun

Mise en œuvre / Actions réalisées

- Par le biais des aides aux projets collectifs, le département apporte un soutien financier aux structures proposant des formations aux savoirs de base (CRAISAF, Myriade, Village 12, PRE, SIAE). Ceux-ci prennent différentes formes : lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme, Français Langue Etrangère, accompagnement scolaire, formation aux nouvelles technologies, ateliers favorisant l'autonomie quotidienne...
- Dans le cadre du partenariat qui a été mis en place avec Mobil'Emploi, des actions collectives ont été prévues : préparation au code de la route, gestion du stress, savoir se déplacer sur son territoire...)

Analyse :

- L'illettrisme et la non maîtrise des savoirs de base sont des facteurs de plus en plus exclusants du marché de l'emploi. Ainsi, travailler sur cette problématique doit être le préalable à tout projet de retour à l'emploi.
- La thématique des savoirs de base n'a pas fait l'objet d'une réflexion globale mais est portée individuellement par les structures partenaires du Conseil départemental. Cette réflexion sur une coordination départementale des actions mérite toutefois d'être menée pour optimiser et favoriser l'accès des bénéficiaires à ce type de formation.
- La loi du 5 mars 2014 a confié aux Régions la responsabilité du programme d'Accès aux compétences clés (ACC). Des plateformes « d'accès aux savoirs » sont donc désormais mises en œuvre par la Région dans le cadre du Programme Régional de Formation (précédemment cette compétence était du ressort de l'Etat). Un travail en partenariat avec la Région pourrait donc être envisagé.

Fiche bilan action n° 8 : Mettre en place des actions d'accompagnement social du public

Objectifs / Bénéfices attendus

- Permettre aux bénéficiaires du RSA de redevenir acteur de leur parcours
- Lutter contre l'isolement

Mise en œuvre / Actions réalisées

➤ Actions prévues

- Développer des ateliers « vie sociale »
- Développer l'accès à la culture et aux loisirs
- Soutenir le développement d'actions d'économie sociale et familiale
- Organiser et financer les déplacements pour participer à ces actions
- Développer des accompagnements spécifiques pour des publics ciblés

➤ Actions réalisées

- Le Conseil départemental apporte un soutien financier à des structures qui mettent en place des actions d'accompagnement social:
 - Vacances et Familles 12 pour le départ en vacances,
 - Village 12 et le CCAS Rodez qui portent des Ateliers d'Adaptation à la Vie Active
 - Myriade qui anime des ateliers collectifs d'insertion,
 - Le FJT du Grand Rodez et la MSA qui propose des ateliers collectifs,
- L'aide Individuelle à l'Insertion « amélioration de l'image de soi » n'a pas été sollicitée en 2014
- Le Département développe un projet « culture et lien social » avec parmi le public cible : les personnes en insertion
- Un accompagnement spécifique est prévu pour certains publics :
 - Sans domicile fixes : UDAF, CCAS Rodez,
 - Ressortissants du régime agricole (MSA)
 - Gens du voyage : Schéma départemental des gens du voyage en cours.
- Le projet de schéma « Cadre départemental de l'action sociale et médico-sociale » : prévoit notamment l'intervention des travailleurs sociaux et médico-sociaux par le biais d'actions collectives
- Dans le cadre des projets de territoire, certaines actions prévues sont de l'accompagnement social du public (exemple : atelier collectif pour les personnes en mal être, atelier parentalité...)
- Une réunion des « droits et devoirs » a été mise en place pour les nouveaux bénéficiaires du RSA afin notamment de les mobiliser au plus tôt et de les rendre

acteur de leur parcours d'insertion.

- Sur les Territoires, une action Guide des Parcours et des Savoirs (GPS) a été mise en place pour travailler sur le projet de vie des bénéficiaires.
- Dans le cadre du contrat de ville Onet le Château, des actions seront envisagées en partenariat avec les centres sociaux

Analyse :

- Le Conseil départemental soutient les structures qui assurent l'accompagnement social des publics.
- En interne, la réunion droits et devoirs des bénéficiaires du RSA qui a été instaurée pourrait servir de support pour informer les bénéficiaires plus largement sur les dispositifs mobilisables.
- De plus, au sein des services du Conseil départemental des ateliers collectifs mériteraient d'être mis en place en complément d'un accompagnement individuel pour répondre à certains types de problématiques (lutte contre l'isolement, estime de soi...) La mise en place de ce type d'atelier suppose en amont que les difficultés soient levées en amont (disponibilité des professionnels, motivation des bénéficiaires, cadre institutionnel, formation à la méthodologie d'animation...).

Fiche bilan action n° 9 : Accompagner les bénéficiaires du RSA vers la prise en charge de leur problématique santé

Objectifs / Bénéfices attendus

- Identifier les problèmes de santé qui freinent l'insertion professionnelle et favoriser le traitement de ces derniers
- Améliorer l'état de santé des bénéficiaires du RSA

Mise en œuvre / Actions réalisées

- Des aides financières (Aides individuelles à l'Insertion) sont accordées par le Conseil Départemental aux bénéficiaires du RSA dans le cadre de leur parcours d'insertion. Au titre de l'aide pour les frais de santé, en 2014 c'est une seule aide qui a été mobilisée pour un montant de 162 €.
- Le Conseil départemental s'est engagé dans un marché public pour l'accompagnement psychologique des bénéficiaires du RSA. Cette prestation a permis d'accompagner 86 bénéficiaires du RSA de 2012 à 2015.
- Le thème de la prise en charge de la problématique santé a été développé à une échelle de proximité dans le cadre des projets de territoire, ce qui a conduit à initier des actions particulières en partenariat avec les acteurs locaux. Ces actions s'articulent autour de plusieurs axes :
 - Le recensement de l'offre et du besoin en matière de santé
 - L'information du public sur l'offre de santé et les actions de prévention,
 - Le développement de partenariats et la coordination
 - L'accompagnement individuel des publics
 - La formation des professionnels
 - La création de prestations complémentaires à l'offre existante

Le calendrier de mise en œuvre de ces actions fixe leur réalisation sur 2015-2017

Analyse :

- Les aides financières octroyées dans le cadre des Aides Individuelles à l'Insertion sont peu mobilisées. Elles devront être réinterroger dans le cadre de la révision du règlement des AII prévu pour 2016.
- La prestation proposée pour l'accompagnement psychologique des bénéficiaires du RSA a été évaluée. Au vu de l'impact positif de cette prestation sur la situation des bénéficiaires du RSA un nouveau marché public a été réalisé pour poursuivre cette action sur les années 2016 à 2019.
- Pour le traitement de cette thématique, l'échelle de proximité est apparue comme la plus pertinente du fait notamment des disparités de l'offre sur le département. Pour élaborer ces projets de territoire le choix a été fait de retenir une méthode participative, ce qui a permis d'associer largement les partenaires mais a eu pour conséquence de rallonger les délais de définition des actions. Le traitement de cette problématique est donc en cours et va se poursuivre sur les 2 prochaines années.
- La thématique de la santé est particulièrement complexe (cf évaluation des parcours d'insertion) d'une part car elle concerne de nombreux bénéficiaires du RSA et d'autre part car les travailleurs sociaux du Conseil Départemental n'ont pas de compétence en matière médico-sociale et qu'aucun partenariat n'existe sur ce thème.

Fiche action n° 10 : Favoriser l'accès ou le maintien durable dans un logement adapté

Objectifs / Bénéfices attendus

- Faire en sorte que les bénéficiaires du Rsa puissent s'insérer durablement dans un logement qui soit adapté à la composition familiale de leur ménage et à leurs ressources

Mise en œuvre / Actions réalisées

Un nouveau **Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.H.P.D.)** a été élaboré à partir de l'année 2014 et a été approuvé en octobre 2015 -

Signé le 15 mars 2016, il sera mis en œuvre sur la période 2016 - 2021.

Le plan se compose de 19 actions réparties sur 3 axes stratégiques :

- Organiser la coordination entre les acteurs et les dispositifs pour une nouvelle approche du parcours des personnes de la rue au logement ordinaire
- Favoriser le maintien des ménages défavorisés dans un logement décent, adapté à la composition familiale et aux revenus du ménage, avec des coûts d'énergie maîtrisés
- Mettre en adéquation l'offre d'hébergement et de logements avec les besoins du public.

Le Conseil Départemental sera directement concerné par les dispositifs de coordination du Bureau d'accès au Logement et du SIAO, et la prévention des expulsions locatives.

Le règlement intérieur du **Fonds de Solidarité Logement** a été révisé puis mis en œuvre à partir de janvier 2014.

D'une approche administrative, le nouveau règlement intérieur a été conçu pour lui donner une approche accompagnement social, dans lequel le volet évaluation de la situation par un professionnel du travail social des situations rencontrées par les personnes en difficultés, prime sur les critères purement administratifs.

Dans cette optique, les accompagnements sociaux liés au logement ont été renforcés pour permettre d'accompagner les ménages en difficultés dans leurs recherches de logement afin qu'ils y restent.

Concernant le volet énergie, en lien avec l'Etat, le département de l'Aveyron est retenu comme territoire d'expérience pour la mise en œuvre du chèque énergie.

La charte de **prévention des expulsions** a été actualisée en avril 2012. Elle organise les procédures entre les services du département - responsables notamment de la prévention et des enquêtes sociales - et des services de l'Etat, tant sur le volet judiciaire que sur le volet prévention avant la mise en œuvre des procédures d'expulsions.

Un **programme d'intérêt général** pour la rénovation de logement est mis en œuvre en Aveyron depuis juillet 2014, pour une période de 3 ans. Ce programme permet aux propriétaires privés aux revenus modestes d'obtenir des aides financières de l'Etat pour la rénovation de leur logement, dans un but d'économie d'énergie ou d'adaptation du logement. Le Conseil Départemental est impliqué dans ce projet en étant maître d'ouvrage de la mission d'animation.

Le **schéma départemental d'accueil et d'hébergement des gens du voyage** a été approuvé en juin 2013 pour une mise en œuvre sur une période de 6 ans. Le département sera particulièrement impliqué par l'élaboration d'un projet social sur chacune des aides d'accueil afin de coordonner les besoins exprimés par les gens du voyage au regard de notre offre de service sociale.

Analyse :

Le marché du logement est détendu en Aveyron et tous les dispositifs liés au logement social sont établis et fonctionnent sur le département.

.Par conséquent, les objectifs fixés dans le P.D.A.L.H.P.D. portent principalement sur la coordination des partenaires, la rénovation des logements anciens, la lutte contre le logement indigne, la lutte contre la précarité énergétique et l'adaptation des logements.

Fiche bilan action n° 11 : Engager chaque bénéficiaire du RSA dans un Parcours d'Insertion

Objectifs / Bénéfices attendus

- Développer l'autonomie sociale, l'employabilité et l'autonomie financière des bénéficiaires du RSA (Brsa).

Mise en œuvre / Actions réalisées

- Arrêter l'orientation et identifier un référent unique en fonction des problématiques diagnostiquées d'après les données socioprofessionnelles
- Assurer un accompagnement selon la nature de l'orientation et mobiliser les outils à chaque étape du parcours d'insertion (par tous les partenaires)
- Améliorer la lisibilité de l'accompagnement social en déclinant les objectifs de chaque Brsa en sous objectifs opérationnels et formalisés sur le contrat d'insertion.

Le projet Parcours d'Insertion, initié dans le Programme Départemental d'Insertion, a été adopté en juin 2012 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2013.

Les conséquences immédiates ont été l'application effective de l'orientation socioprofessionnelle et l'évolution des conventions d'objectifs avec les structures partenaires du Département.

Des adaptations réglementaires ont été opérées : règlement intérieur du partenariat avec les structures d'insertion et règlement intérieur des Aides Individuelles à l'Insertion.

Après 3 ans de mise en œuvre (et une première évaluation en 2014) il ressort les points suivants :

L'orientation vers l'Emploi : Pôle Emploi traite les Brsa comme n'importe quel demandeur d'emploi, il n'y a pas d'accompagnement particulier, et les résultats en terme de sortie sont difficilement mesurables.

La mise en place de l'accompagnement global a permis de rapprocher l'accompagnement social et professionnel des Brsa en recherche d'emploi, la première évaluation du dispositif est satisfaisante (nombre de brsa suivis, problématique globale abordée).

L'orientation socioprofessionnelle : elle a été activée et les partenariats avec BGE, CapCoop et les 8 Points Relais Emploi ont évolué pour mesurer le taux de création d'entreprise ou de placement dans l'emploi, avec comme objectif la sortie du dispositif RSA.

Après une période de rodage et d'ajustement (sélection plus rigoureuse des

porteurs de projet), les accompagnements socioprofessionnels permettent à des Brsa de vivre de leur activité, avec des taux de sorties de 8,5 % sur 3 ans pour les créations d'entreprises, et des taux de 23% en sur 3 ans pour les placements dans l'emploi.

Un parcours supplémentaire est mis en œuvre depuis novembre 2015 - Parcours Jeune, dont l'accompagnement est délégué à la Mission locale Départementale.

L'orientation sociale : l'adoption et la mise en œuvre du nouveau référentiel laissent apparaître les points suivants :

la typologie des parcours d'insertion est globalement adaptée, 3 parcours interpellent :

- les gens du voyage : pas de politique spécifique, recours au droit commun, élaboration de projets sociaux sur chaque aire d'accueil.
- les parcours santé : problématique très complexe à traiter et pas de compétences médicales chez les travailleurs sociaux du Département
- le parcours choix de vie : parcours peu utilisé qui n'appelle pas d'accompagnement particulier. Néanmoins, il apparaît que ce parcours doit être appliqué dans sa véritable utilité, à savoir sortir du dispositif Rsa les personnes qui en auraient fait un véritable choix de vie.

Le référentiel pose clairement les objectifs, mais en cadrant, il s'avère contraignant pour les référents uniques. L'appropriation du référentiel et sa mise en application doivent être vérifiées constamment dès lors que des Contrats d'Engagement Réciproque sont proposés aux Equipes pluridisciplinaires

La question des moyens (personnel, moyens juridiques et financiers) ainsi que la création de conseillers en insertion reste posée (ASG ou spécialisation).

Les Chantiers en cours ou réalisés :

- l'information sur les droits et devoirs (dossier d'information, réunions collectives depuis 2015)
- la mobilité : partenariat avec la plateforme de mobilité solidaire (octobre 2015)
- la santé : actions déclinées dans les projets de territoire
- la garde d'enfants : actions déclinées dans le cadre des projets de territoires
- le volet lutte contre la fraude est renforcé depuis janvier 2016. Un volet prévention va être engagé sur cette même année

Analyse :

Le projet Parcours d'insertion a permis de poser un cadre pour l'accompagnement social et socioprofessionnel des Brsa, en fixant des objectifs en adaptant les moyens, notamment les conventions de partenariat, pour l'accomplissement du parcours.

Après 3 ans de mise en œuvre des ajustements doivent être opérés pour mettre à jour ce référentiel d'accompagnement.

Fiche bilan action n° 12 : Reconsidérer le rôle et les objectifs de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)

Objectifs / Bénéfices attendus

- Meilleure lisibilité de l'action et des objectifs par type de S.I.A.E
- Meilleure mobilisation de ces dernières dans le parcours

Mise en œuvre / Actions réalisées

- Des conventions d'objectifs types ont été appliquées à toutes les structures d'insertion avec pour objectif de favoriser les sorties « dynamiques » (emploi pérenne ou de transition, formation...) des personnes accompagnées. Les structures qui ont pu s'appuyer de façon continue sur les compétences d'un conseiller en insertion professionnelle pour l'accompagnement des bénéficiaires ont obtenu de bons résultats en matière d'insertion professionnelle.
- Le périmètre d'intervention des chantiers d'insertion a été précisé : les BRSA doivent faire l'objet d'une orientation par un travailleur social du Département pour ouvrir droit pour la structure à l'aide à l'accompagnement ; les BRSA orientés par Pôle Emploi, qui ne présentent pas, en principe, les mêmes freins, n'ouvrent pas droit à cette aide, sauf exception.
- Depuis 2015, Pôle Emploi a désigné un référent dédié à l'IAE pour tout le territoire ce qui a contribué à faciliter les échanges notamment en matière de demandes d'agréments.
- La réforme du financement de l'IAE en 2014 a nécessité une renégociation de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens avec la Direccte ; le Département a maintenu son niveau d'aide aux structures par le biais du financement des CDDI (contrats à durée déterminée d'insertion).

Analyse :

Le Département est partenaire des structures d'Insertion par l'Activité Economique et leur apporte son soutien financier.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Insertion, une réflexion était envisagée sur le rôle et les objectifs de l'IAE. Cette démarche a été perturbée par la réforme du financement de l'IAE en 2014 qui a généralisé l'aide au poste et momentanément déstabilisé les structures. De manière concertée et intelligente, la réforme a donné lieu à une renégociation de la Convention Annuelle d'Objectifs et de Moyens entre l'Etat et le Département qui a décidé de financer les CDDI comme il le faisait pour les CAE avant la réforme, dans un souci de maintenir son niveau d'aide au secteur de l'IAE.

On constate que les publics orientés vers ces structures présentent des profils de plus en plus éloignés de l'emploi ce qui rend difficile leur mission d'insertion professionnelle durable dans un contexte de l'emploi déjà défavorable.

Les résultats en matière d'insertion professionnelle dépendent aussi directement de la présence au sein de la structure d'un conseiller en insertion professionnelle impliqué. Plusieurs structures ont dû faire face à des changements de personnels, ce qui a pu nuire à la continuité du travail d'accompagnement. Les encadrants doivent être formés à l'évaluation des compétences des personnes en insertion et être en capacité de valoriser ces compétences auprès des employeurs potentiels.

La question initiale du rôle et des objectifs de l'IAE par rapport aux besoins du Département en termes d'insertion reste posée.

Fiche bilan action n° 13 : Homogénéiser les conventionnements avec les structures chargées de l'accompagnement

Objectifs / Bénéfices attendus

- Faciliter la lisibilité de l'ensemble des actions soutenues par le Département
- Meilleures maîtrise des coûts pour la collectivité
- Accroître les ratios accompagnement/placement emploi

Mise en œuvre / Actions réalisées

- Un règlement intérieur du partenariat avec les structures d'insertion sociale et socio professionnelle et des projets collectifs a été adopté par la Commission Permanente du Conseil Départemental de décembre 2012.
Ce règlement a eu pour vocation d'harmoniser les partenariats avec les structures partenaires et notamment en fixant des modalités d'instruction et des règles de financement identiques selon le type de structure.
- Des modèles de documents identiques ont été élaborés :
 - Convention de partenariat
 - Fiches de prescriptions
 - Bilans annuels
- En parallèle de la réforme du financement de l'Insertion par l'Activité Economique, un travail sur les partenariats avec les chantiers d'insertion a été mené et a permis de redéfinir et de clarifier :
 - Les objectifs fixés aux structures
 - Le type de public accueilli
 - Les modalités de prescription de ce public
 - Les résultats attendus
- Certains partenariats ont été modifiés plus profondément par la création de l'orientation socioprofessionnelle qui concerne les personnes orientées vers un Point Relais Emploi ou une structure pour les créateurs d'entreprise ou travailleurs non salariés.

Analyse :

- Ce travail d'homogénéisation des conventionnements a permis de revoir la politique d'insertion mise en place par le Conseil départemental et ce à plusieurs niveaux :
 - Meilleure définition des conventions d'objectif avec les partenaires
 - Meilleure lisibilité et une lecture uniforme de la politique d'insertion
 - Réinterrogation des besoins du Conseil départemental en termes d'offre d'insertion notamment pour s'adapter au projet Parcours d'Insertion
- Cette démarche devra être poursuivie pour certains types de structures notamment les associations intermédiaires et les entreprises d'insertion.

Les projets du PDI

Des avancées sur le terrain de l'insertion

Engager chaque bénéficiaire du Rsa dans un Parcours d'Insertion

Référentiel d'accompagnement / Orientation socioprofessionnelle / Évolution des partenariats
Des parcours compliqués / L'information sur les droits et devoir
La sortie Emploi / La mise à jour

Favoriser la mobilité des bénéficiaires du Rsa

Des aides financières / Plate forme mobilité solidaire en Aveyron

Favoriser l'accès ou le maintien dans un logement durable

P.D.A.L.H.P.D.2016 / F.S.L. 2014 / P.I.G. /
Marché du logement détendu / Des dispositifs qui fonctionnent

Améliorer la coordination territoriale

Suivi du PTI / Rencontres avec les partenaires / Equipes pluridisciplinaires Rsa

Homogénéiser les conventionnements avec les partenaires

Règlement du partenariat / Des documents identiques – Dossiers - Bilans

Des projets dont la mise en œuvre est en cours

Développer l'accompagnement vers et dans l'emploi

Accompagnement socioprofessionnel / Accompagnement global / Les contrats aidés
La conjoncture économique / Des freins à l'emploi

Proposer des solutions de garde alternatives aux Brsa

Projets de territoires / Diagnostics et freins / Appels à projet

Accompagner les Brsa vers la prise en charge de leur problématique santé

Peu d'aides financières / Psychologues Rsa / Projets de territoires
Thématique complexe / Appels à projets en cours

Mettre en place des actions d'accompagnement social du public

Des structures partenaires / Des accompagnements spécifiques
Culture et lien social / Projets de territoires / Cadre de l'action sociale et médico sociale
Participation aux Contrats de ville

Des projets à revoir sous un autre angle

Promouvoir les clauses d'insertion sociales dans les marchés publics

Les avantages du dispositif / Les expériences CapCoop et UDSIAE
Le rôle du Conseil Départemental / Le projet Larzac

Améliorer la formation des Brsa demandeurs d'emploi

Un constat simple / Complexité des dispositifs
De nouvelles pistes

Motiver et soutenir l'acquisition des savoirs de base

Thématique portée par les structures partenaires
Une réflexion à engager

Reconsidérer les rôles et les objectifs de l'IAE

Des conventions d'objectif / la réforme du financement de l'IAE
Des attentes différentes du Département / Un partenariat à adapter

IV – Evaluation de la gouvernance du PDI

Le Pacte Territorial pour l'Insertion a défini la gouvernance du PTI.

Le contexte de responsabilité et de financements répartis entre différents acteurs a été pris en compte pour décider de mettre en place une gouvernance participative.

Un ***Comité d'Elaboration et de suivi du PTI*** a été créé avec pour vocation :

- de recueillir les observations des acteurs de l'insertion et des bénéficiaires du Rsa
- d'évaluer les besoins et l'offre en matière d'insertion
- de proposer des actions nouvelles

Ce comité avait pour vocation d'évaluer régulièrement les dispositifs d'insertion en :

- évaluant la démarche du PTI
- évaluant les actions initiées dans le PTI.

Le Comité d'élaboration et de suivi du PTI s'est réuni 4 fois ;

- le 18 novembre 2010 – pour son installation et le lancement du projet
- le 26 mai 2011 – le projet de PTI a été présenté (objectifs, diagnostic, méthode, projets et calendrier)
- le 19 décembre 2011 – pour la signature du PTI
- le 8 juin 2016 – pour la présentation du rapport d'évaluation.

Il est apparu que cette instance n'est pas facilement mobilisable, et qu'elle n'a pas trouvé sa place dans le paysage institutionnel et administratif aveyronnais.

Il conviendra d'en revoir sa composition, ses missions et son rythme.

Mais cela n'a pas nui à la concertation territoriale. Les relations directes avec les autres institutions et avec les partenaires ont été privilégiées.

- Comité de pilotage Conseil Départemental / Pôle Emploi
- Participation au C.D.I.A.E. et aux dialogues de gestion
- Rencontres trimestrielles avec la CAF et la MSA
- Rencontres annuelles (à minima) avec chaque partenaire signataire d'une convention d'objectifs

Les équipes pluridisciplinaires Rsa sont l'échelon territorial de concertation, au-delà de leur mission mensuelle d'examen des contrats d'insertion proposés aux bénéficiaires du Rsa.

Les équipes pluridisciplinaires Rsa ont parfaitement rempli leur rôle sur l'examen des situations des Brsa pour renouveler les contrats d'insertion ou proposer des sanctions.

Toutefois peu de propositions relatives à l'actualisation du PDI ou des projets nouveaux ont émergé de ces équipes pluridisciplinaires.

De par leur composition, leur fréquence, elles pourraient être un lieu d'information privilégié sur les actions du futur PDI, voire un outil adapté pour faire remonter les besoins.

Deuxième partie – Quelles suites à donner ?

Des nouveaux projets

Au regard de la situation économique et sociale qui en 2016 est comparable à celle de 2010, des principaux freins à l'insertion sociale ou professionnelle qui restent les mêmes – emploi, santé, logement, et du profil des bénéficiaires du Rsa, le nouveau Programme Départemental d'Insertion s'inscrira dans la continuité de l'actuel.

Des points particuliers mériteront d'être travaillés entre acteurs et institutions :

- Comment agir vite avec les nouveaux entrants dans le dispositif Rsa ?

La réactivité à proposer une solution d'insertion est une donnée essentielle pour sortir du dispositif Rsa, car plus le temps passe, moins on a de chances d'en sortir

- Peut-être distinguer les politiques d'accompagnement très sociales des politiques d'accompagnement plus professionnelles, selon le profil des Bénéficiaires du Rsa, car 67 % des Brsa sont dans le dispositif depuis plus de 2 ans, et ont malheureusement peu de chance d'en sortir.

- Mettre à jour le Projet Parcours d'Insertion en tenant compte des évolutions dans le domaine des politiques d'insertion des dernières années.

- Revisiter les partenariats avec les structures de l'Insertion par l'Activité Economique pour mieux mettre en adéquation l'offre de ces structures avec les besoins du Conseil Départemental en tant que prescripteur notamment.

- Définir une politique d'insertion sur les savoirs de base, qui a été laissée à l'initiative des associations partenaires.

- Trouver des solutions nouvelles de placement dans l'emploi (projet expérimental conduit par le Département sur 6 mois en 2016)

Ces idées, et d'autres encore doivent permettront de réaliser le prochain Programme Départemental d'Insertion

Le Calendrier prévisionnel

Les travaux de recueil de données pour engager la révision du PDI seront engagés en septembre 2016.

Un période de concertation sur le nouveau programme, son contenu, ses projets, sa gouvernance sera programmée à l'automne 2016, avec pour objectif de présenter un nouveau Programme Départemental d'Insertion au printemps 2017.

Rapport d'évaluation du Programme Départemental d'Insertion – Juin 2016

Rédaction – *Thierry PRINCAY – Directeur Emploi et Insertion*
Julie GARES – Chef du service de l'insertion sociale
Nadine WROE – Chef du service de l'insertion professionnelle

Contributions -

Responsables des Territoires d'Action Sociale du Département
Direction de l'Action Sociale Territoriale du PSD
Unité Territoriale de la DIRECCTE en Aveyron
Conseil Régional Midi-Pyrénées – MCEF de Rodez
Pôle Emploi
Mission Locale Départementale de l'Aveyron
Caisse d'Allocations Familiales de l'Aveyron
Mutualité Sociale Agricole
Union Départemental des Structures de l'insertion par l'Activité Economique
Cap Emploi
Village Douze
Association Myriade
CRAISAF Aveyron
Point Relais Emploi de Bozouls
Point Relais Emploi de Baraqueville
Point Relais Emploi de Naucelle
Point Relais Emploi de Espalion
Point Relais Emploi de Entraygues sur Truyères
Point Relais Emploi de Mur de Barrez
Point Relais Emploi de Saint Geniez d'Olt
Point Relais Emploi de Marcillac Vallon
BGE Aveyron
CapCoop Aveyron
UDAF 12
Habitats Jeune du Grand Rodez
CCAS de Rodez
ACI Régie de Territoire du Grand Rodez
ACI le Jardin du Chayran
ACI du Château de Montaigut
ACI La Recyclerie du Rouergue
ACI Trait d'Union
ACI Passerelle
ACI Antenne Solidarité Ségala Lévezou
AI Tremplin pour l'Emploi
AI Chorus
AI ADEL
AI Interemploi
AI ASAC
Association Mobil'Emploi



aveyron.fr

Conseil Départemental de l'Aveyron

**Pôle des Solidarités Départementales
Direction de l'Emploi et de l'Insertion**

4 rue Paraire - CS 23109
12 031 Rodez cedex 9

06 65 73 67 30
dei@aveyron.fr